

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19

REVITALISATION TERRITORIALE

19,2014,04

Candidature Leader « Volcans d'Auvergne » 2014-2020

## RAPPORT

Le Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne est engagé depuis fin juillet 2014 dans une démarche de concertation large pour construire le nouveau programme Leader « Volcans d'Auvergne » 2014-2020. Afin que le territoire puisse bénéficier des nouveaux fonds européens jusqu'en 2020, le Conseil régional a lancé en juillet dernier un appel à candidatures Leader qui se clôturera fin janvier 2015. Afin de bâtir ensemble ce nouveau programme à forts enjeux, trois grandes phases ont ponctué la concertation :

- une première phase de contribution écrite via un questionnaire de concertation adressé à tous les acteurs publics et privés,
- une deuxième phase via un premier atelier forum pour dégager des enjeux et des besoins prioritaires pour le territoire
- une troisième phase via un second atelier forum pour approfondir et affiner la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'actions.

De plus, entre ces différentes phases, des RDV individuels ont été organisés avec les communautés de communes et les deux Pays (Grand-Sancy et Haut-Cantal-Dordogne) concernés par le périmètre du programme, des réunions internes avec les agents du SMPNRVA, les comités technique et de programmation Leader, et des échanges ponctuels avec des acteurs privés ont permis également d'affiner la construction du nouveau programme.

Après ces nombreuses rencontres, les acteurs ont émis le souhait que la priorité du nouveau programme soit ciblée autour de la valorisation, de l'optimisation de nos ressources locales : humaines, naturelles, territoriales. Trois axes stratégiques ont pour l'instant été définis :

- Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire ;
- Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique innovant ;
- Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté.

Les conclusions du second atelier forum du 4 décembre n'étant pas connues (le jour de la rédaction de ce rapport), des éléments complémentaires seront distribués en séance pour présenter aux membres du comité syndical la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'actions Leader 2014-2020 en cours de finalisation.

>>> Il vous est proposé de :

- > Pré-valider cette nouvelle stratégie et ce nouveau plan d'actions Leader 2014-2020
- > Déléguer aux membres du Bureau Syndical la validation officielle et définitive du SMPNRVA avant le dépôt, fin janvier 2015, de la candidature auprès du Conseil régional Auvergne

## DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le 31 DEC. 2014

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMURÖL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41 FINANCES

41.2014. 18 Examen et vote des contributions statutaires pour l'exercice 2015

### RAPPORT

Il vous est proposé de fixer, pour l'année 2015, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. A l'issue de la conférence des financeurs qui a eu lieu à Montlosier le 06 Novembre dernier, il a été proposé d'appliquer **une baisse de 3%** sur le montant des contributions fixé en 2014.

La contribution par habitant pour les communes territoriales passe donc de 1,442 € à 1,40 € (pour information, le montant de cette contribution était de 1,45 € en 2007). Ce montant est calculé au regard de la population connue à ce jour (décret du 27/12/2013 – population légale totale 2011),

<u>1er GROUPE</u>	Rappel Contributions 2014	Proposition 2015
REGION	1 397 100 €	1 355 200 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	167 500 €	162 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	167 500 €	162 500 €
<b>TOTAL 1<sup>er</sup> GROUPE</b>	<b>1 732 100 €</b>	<b>1 680 200 €</b>

*Soit une baisse de 51 900 €*

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## IIème GROUPE :

Communes territorialement concernées : 1,40 € par habitant

## PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Anzat-le-Luguet	189	1,40	264,60
Apchat	188	1,40	263,20
Ardes	594	1,40	831,60
Aurières	339	1,40	474,60
Aydat	2 245	1,40	3 143,00
Bagnols	505	1,40	707,00
Besse-et-Saint-Anastaise	1 547	1,40	2 165,80
La Bourboule	1 983	1,40	2 776,20
Ceyrat	5 649	1,40	7 908,60
Ceyssat	675	1,40	945,00
Chambon-sur-Lac	356	1,40	498,40
Chanat-la-Mouteyre	966	1,40	1 352,40
Chanonat	1 654	1,40	2 315,60
La Chapelle-Marcousse	77	1,40	107,80
Charbonnières-les-Varennnes	1 605	1,40	2 247,00
Charbonnières-les-Vieilles	1 005	1,40	1 407,00
Chassagne	88	1,40	123,20
Chastreix	255	1,40	357,00
Châtel-Guyon	6 424	1,40	8 993,60
Compains	149	1,40	208,60
Courgoul	68	1,40	95,20
Cournols	248	1,40	347,20
Cros	174	1,40	243,60
Dauzat-sur-Vodable	95	1,40	133,00
Égliseneuve-d'Entraigues	457	1,40	639,80
Espinchal	101	1,40	141,40
La Godivelle	24	1,40	33,60
Laqueuille	371	1,40	519,40
Loubeyrat	1 202	1,40	1 682,80
Mazaye	726	1,40	1 016,40
Mazoirs	108	1,40	151,20
Mont-Dore	1 377	1,40	1 927,80
Murat-le-Quaire	497	1,40	695,80
Murol	556	1,40	778,40
Nohanent	2 006	1,40	2 808,40
Olby	729	1,40	1 020,60
Olloix	317	1,40	443,80
Orcines	3 373	1,40	4 722,20
Orcival	243	1,40	340,20
Perpezat	439	1,40	614,60
Picherande	384	1,40	537,60
Pontgibaud	729	1,40	1 020,60

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Pulvérières	390	1,40	546,00
Rentières	104	1,40	145,60
Roche-Charles-la-Mayrand	50	1,40	70,00
Rochefort-Montagne	1 007	1,40	1 409,80
Saint-Alyre-ès-Montagne	166	1,40	232,40
Saint-Bonnet-près-Ôrcival	460	1,40	644,00
Saint-Donat	252	1,40	352,80
Saint-Genès-Champanelle	3 376	1,40	4 726,40
Saint-Genès-Champespe	240	1,40	336,00
Saint-Nectaire	730	1,40	1 022,00
Saint-Ours	1 638	1,40	2 293,20
Saint-Pierre-Colamine	239	1,40	334,60
Saint-Pierre-le-Chastel	369	1,40	516,60
Saint-Pierre-Roche	423	1,40	592,20
Saint-Saturnin	1 127	1,40	1 577,80
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 151	1,40	1 611,40
Saint-Victor-la-Rivière	254	1,40	355,60
Saulzet-le-Froid	266	1,40	372,40
Sayat	2 208	1,40	3 091,20
La Tour-d'Auvergne	688	1,40	963,20
Valbeleix	140	1,40	196,00
Le Vernet-Sainte-Marguerite	295	1,40	413,00
Vernines	398	1,40	557,20
Volvic	4 690	1,40	6 566,00
<b>TOTAUX</b>	<b>61 378</b>		<b>85 929,20</b>

### CANTAL : 84 communes

Nom de la commune	Population totale	Coût par habitant	Montant contribution
Albepierre-Bredons	231	1,40	323,40
Allanche	876	1,40	1 226,40
Anglards-de-Salers	831	1,40	1 163,40
Antignac	293	1,40	410,20
Apchon	216	1,40	302,40
Beaulieu	95	1,40	133,00
Brezons	202	1,40	282,80
Cézens	238	1,40	333,20
Chalinargues	433	1,40	606,20
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 057	1,40	1 479,80
Chanterelle	115	1,40	161,00
La Chapelle-d'Alagnon	253	1,40	354,20
Charmensac	85	1,40	119,00
Chastel-sur-Murat	136	1,40	190,40
Chavagnac	106	1,40	148,40
Cheylade	271	1,40	379,40
Le Claux	217	1,40	303,80
Collandres	175	1,40	245,00

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Condat	1 050	1,40	1 470,00
Cussac	139	1,40	194,60
Dienne	269	1,40	376,60
Le Falgoux	147	1,40	205,80
Le Fau	27	1,40	37,80
Fontanges	216	1,40	302,40
Girgols	76	1,40	106,40
Gourdièges	62	1,40	86,80
Jou-sous-Monjou	119	1,40	166,60
Jobsac	156	1,40	218,40
Lacapelle-Barrès	59	1,40	82,60
Landeyrat	104	1,40	145,60
Lanobre	1 487	1,40	2 081,80
Laroquevieille	375	1,40	525,00
Lascelle	309	1,40	432,60
Laurie	99	1,40	138,60
Laveissenet	98	1,40	137,20
Laveissière	592	1,40	828,80
Lavigerie	106	1,40	148,40
Leyvaux	33	1,40	46,20
Lugarde	164	1,40	229,60
Malbo	130	1,40	182,00
Mandailles-Saint-Julien	198	1,40	277,20
Marcenat	514	1,40	719,60
Marchastel	159	1,40	222,60
Menet	516	1,40	722,40
Molèdes	102	1,40	142,80
Montboudif	191	1,40	267,40
Montgreleix	41	1,40	57,40
Moussages	279	1,40	390,60
Murat	2 049	1,40	2 868,60
Narnhac	75	1,40	105,00
Pailherols	154	1,40	215,60
Paulhac	468	1,40	655,20
Peyrusse	167	1,40	233,80
Pierrefort	937	1,40	1 311,80
Pradiers	90	1,40	126,00
Riom-ès-Montagnes	2 750	1,40	3 850,00
Saint-Amandin	239	1,40	334,60
Saint-Bonnet-de-Condat	106	1,40	148,40
Saint-Bonnet-de-Salers	319	1,40	446,60
Saint-Chamant	251	1,40	351,40
Saint-Cirgues-de-Jordanne	142	1,40	198,80
Saint-Clément	67	1,40	93,80
Saint-Étienne-de-Chomeil	216	1,40	302,40
Saint-Hippolyte	108	1,40	151,20
Saint-Jacques-des-Blats	324	1,40	453,60

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Saint-Martin-sous-Vigouroux	252	1,40	352,80
Saint-Martin-Valmeroux	864	1,40	1 209,60
Saint-Paul-de-Salers	115	1,40	161,00
Saint-Projet-de-Salers	130	1,40	182,00
Saint-Saturnin	222	1,40	310,80
Saint-Vincent-de-Salers	76	1,40	106,40
Sainte-Anastasie	139	1,40	194,60
Salers	361	1,40	505,40
Ségur-les-Villas	224	1,40	313,60
Thiézac	622	1,40	870,80
Tournemire	136	1,40	190,40
Trémouille	189	1,40	264,60
Trizac	526	1,40	736,40
Valuéjols	554	1,40	775,60
Le Vaulmier	71	1,40	99,40
Vernols	69	1,40	96,60
Vèze	67	1,40	93,80
Vic-sur-Cère	2 015	1,40	2 821,00
Virargues	146	1,40	204,40
<b>TOTAUX</b>	<b>28 887</b>		<b>40 441,80</b>

Le montant total des contributions statutaires pour l'année 2015 s'élève donc à **1 806 571 €**, soit une **baisse de 55 816,58 €**.

>>> Il vous est demandé de vous déterminer sur le montant des contributions 2015.

### DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDÈS

*R. Gardès*

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le 19 DEC. 2014

et de sa publication le 19 DEC. 2014  
RECEU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

## FINANCES

41.2014.19

Examen et vote des contributions des communes partenaires pour l'exercice 2015

### RAPPORT

Il vous est proposé de fixer pour l'année 2015, les contributions des communes partenaires qui ont signé une convention avec le Parc. (au nombre de 15 à ce jour)

Le montant de la contribution par habitant est égal au quart de la cotisation payée par les communes territoriales conformément à l'article 3 des conventions de partenariat.

Pour l'année 2015, la cotisation ainsi définie s'élève à 0,35€ par habitant.

Les chiffres de population proviennent des résultats du dernier recensement réalisé par l'INSEE connu à ce jour.(décret du 27/12/2013- population légale totale 2011),

Commune	population totale	cotisation/habitant	cotisation 2015
AUGNAT	132	0,35 €	46,20 €
AUZERS	192	0,35 €	67,20 €
BLANZAT	3844	0,35 €	1 345,40 €
BLESLE	644	0,35 €	225,40 €
COLTINES	454	0,35 €	158,90 €
DURTOL	2044	0,35 €	715,40 €
LA ROCHE BLANCHE	3279	0,35 €	1 147,65 €
LE CREST	1329	0,35 €	465,15 €
MOLOMPIZE	315	0,35 €	110,25 €
NEUSSARGUES- MOISSAC	994	0,35 €	347,90 €
ROYAT	4582	0,35 €	1 603,70 €
SAINT DIERY	391	0,35 €	136,85 €
TAUVES	776	0,35 €	271,60 €
USSEL	490	0,35 €	171,50 €
VODABLE	210	0,35 €	73,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>19676</b>		<b>6 886,60 €</b>

>>>Votre accord est sollicité

### DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

REÇU A LA PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

19 DEC. 2014

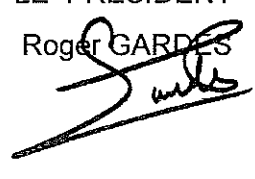
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le 31 DEC. 2014

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

FINANCES

41.2014.20

Débat d'Orientations Budgétaires 2015

## RAPPORT

Les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015, vous sont proposés en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est demandé de vous prononcer sur ces éléments d'orientations budgétaires.

## DELIBERATION

Le Comité syndical valide dans son ensemble les éléments d'orientations budgétaires 2015.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DÔME LE  
31 DEC. 2014 19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



# **ELEMENTS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2015**

**COMITE SYNDICAL  
9 Décembre 2014**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	Rappel du cadre législatif du débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.)	3
<b>PREMIERE PARTIE</b>	Le point Années 2009 - 2013	4
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	L'Avant-Projet de Budget Primitif 2015	10
<b>INTRODUCTION</b>		10
<b>LES FONCTIONS SUPPORT</b>		11
<b>ESPACE RESSOURCES TRANSVERSALLES</b>		14
<b>ESPACE PROGRAMME 1: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET IDENTITAIRE DU PARC</b>		15
<b>ESPACE PROGRAMME 2 : ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION D'ESPACES REMARQUABLES A DOMINANTE NATURELLE</b>		19
<b>ESPACE PROGRAMME 3 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / APPUI PROSPECTIF ET OPERATIONNEL</b>		30
<b>ESPACE PROGRAMME 4 : COHESION SOCIALE ET PATRIMONIALE</b>		34
<b>LES BUDGETS ANNEXES</b>		36

## PREAMBULE

### Rappel du Cadre Législatif

*Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 applicables aux communes de plus de 3 500 habitants, notre Assemblée doit débattre des Orientations Budgétaires pour l'année 2015 préalablement à l'examen du Budget Primitif.*

*Le débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion*

*d'une part de faire le point sur les cinq dernières années écoulées (entre 2009 et 2013) par l'examen des comptes administratifs ;*

*d'autre part de présenter les thèmes qui pourraient servir de base au Budget Primitif 2015 et regroupés dans un Avant-Projet.*

## Première partie : le point années 2009-2013

Cette première partie a pour but essentiel, sans entrer dans le détail de nos interventions, de vous faire part de l'analyse de quelques secteurs clefs à partir des résultats de nos comptes administratifs pour la période 2009-2013.

Sur la période 2009-2013, le budget du Parc comportait quatre budgets annexes (Boutique du Parc, RN de la Godivelle, RN de Chaudfour, Chastreix-Sancy) et un budget principal. Le programme Leader figure dans le budget principal.

En 2013, la dissolution du Scénoparc IO, tout en représentant une opération neutre pour le PNRVA, a cependant fortement impacté les masses budgétaires du budget principal. Par conséquent, les montants provenant de ces écritures en dépenses et recettes exceptionnelles de fonctionnement, n'ont pas été pris en compte dans les tableaux suivants.

### 1/ Evolution des dépenses réelles et rapport Fonctionnement/Investissement (budget principal)

Exercice	2009		2010		2011		2012		2013	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%
Dépenses réelles de fonct.	2 843 300	70,35	3 029 700	86,71	2 894 700	95,42	2 778 600	93,99	2 978 927	92,73
Dépenses réelles d'invest.	1 198 500	29,65	464 500	13,29	139 000	4,58	177 800	6,01	233 500	7,27
<b>TOTAUX</b>	<b>4 041 800</b>	<b>100</b>	<b>3 494 200</b>	<b>100</b>	<b>3 033 700</b>	<b>100</b>	<b>2 956 400</b>	<b>100</b>	<b>3 212 427</b>	<b>100</b>

L'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2009 et 2010 s'explique essentiellement par l'évolution des frais de personnel (+ 50 000 €) ainsi que des études (+ 130 000 €).

Leur baisse entre 2011 et 2012 est due à la diminution des études (- 70 000 €) ainsi qu'à celle des déficits des budgets annexes (- 40 000 €).

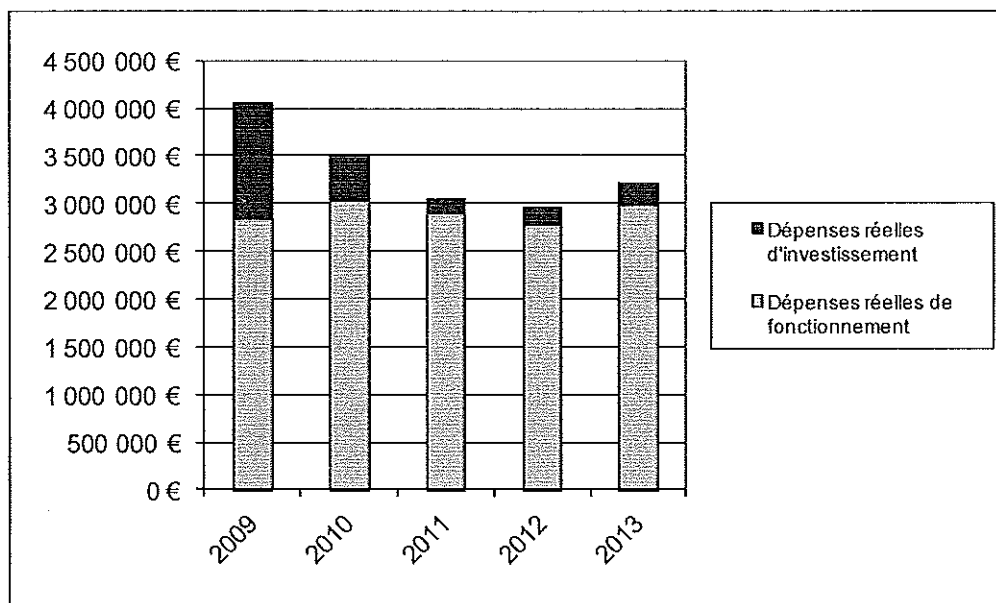
Entre 2012 et 2013, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 7% du fait de la hausse des frais de personnel (+ 80 000 €), des rémunérations d'intermédiaires et honoraires (+ 35 000 €) ainsi que des études (+75 000 €).

En 2009, la part d'investissement est nettement plus élevée en raison des travaux réalisés dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement des cheminements de la Chaîne des Puy ainsi que la réhabilitation de la Maison du Parc.

Le montant des dépenses réelles d'investissement reste relativement élevé en 2010, du fait du remboursement d'un des emprunts contractés dans le cadre de la réhabilitation de la



Maison du Parc (135 000 €), de travaux d'entretien sur les bâtiments de Montlosier (60 000 €), de divers aménagement de sites (65 000 €), ainsi que l'achat de 4 véhicules (40 000 €).



## 2/ Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement pour l'ensemble des programmes

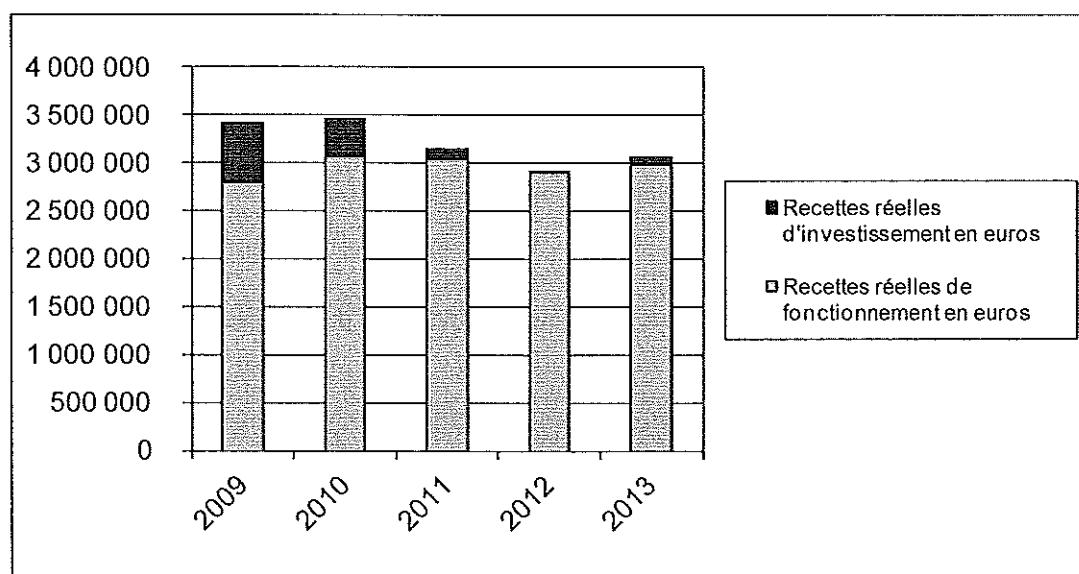
Exercices	Prévu en euros	Réalisé en euros	% de réalisation
2009	1 632 000	1 198 500	73,44
2010	554 900	464 500	83,71
2011	238 600	139 000	58,26
2012	316 500	177 800	56,18
2013	430 000	233 500	54,30

Le faible taux de réalisation de 2011 à 2013 s'explique par un décalage entre les inscriptions budgétaires et leur réalisation concernant plusieurs opérations :

- Mise en place d'un élévateur vertical dans la Maison du Parc
- Construction de garages sur le site de Montlosier
- Divers travaux de réhabilitation : massif adventif, chemin des chèvres,...

### 3/ Evolution des recettes réelles (hors excédents)

Exercices	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes réelles de fonctionnement en euros	2 786 900	3 064 900	3 054 100	2 901 100	2 982 200
Recettes réelles d'investissement en euros	629 600	404 000	98 500	25 300	91 600
<b>TOTAUX</b>	<b>3 416 500</b>	<b>3 468 900</b>	<b>3 152 600</b>	<b>2 926 400</b>	<b>3 073 800</b>



La diminution des recettes de fonctionnement entre 2011 et 2012 est due essentiellement à une baisse des contributions statutaires (- 50 0000 €), des subventions de fonctionnement provenant du Conseil Régional (- 40 000 €) ainsi que des crédits européens (- 60 000 €).

La forte baisse des recettes réelles d'investissement depuis 2011 s'explique par la diminution importante des dépenses d'investissement (gros travaux terminés) et par conséquent des financements obtenus ainsi que du FCTVA.

**4/ Ventilation des recettes réelles (hors excédents) selon l'origine et sections de Fonctionnement et Investissement confondus**

Exercices Origines	2009		2010		2011		2012		2013	
	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%	Montant en euros	%
REGION	1 864 420 €	54,57	1 771 800 €	51,08	1 585 940 €	50,30	1 494 862 €	51,08	1 516 776 €	49,35
ETAT	296 020 €	8,66	379 170 €	10,93	256 677 €	8,14	202 459 €	6,92	285 809 €	9,30
RESSOURCES PROPRES	88 760 €	2,60	114 220 €	3,29	130 706 €	4,15	152 600 €	5,21	174 240 €	5,67
EMPRUNT	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00	0 €	0,00
DEPARTEMENTS	616 090 €	18,03	491 190 €	14,16	468 968 €	14,88	457 794 €	15,64	438 674 €	14,27
COMMUNES	183 000 €	5,36	161 570 €	4,66	175 787 €	5,58	204 022 €	6,97	188 519 €	6,13
CREDITS EUROPEENS	98 770 €	2,89	269 390 €	7,77	202 897 €	6,44	112 870 €	3,86	139 760 €	4,55
DIVERS	32 470 €	0,95	50 100 €	1,44	103 794 €	3,29	73 421 €	2,51	88 777 €	2,89
RBT DE FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	237 000 €	6,94	231 500 €	6,67	227 900 €	7,23	228 400 €	7,80	241 200 €	7,85
<b>TOTAUX</b>	<b>3 416 530 €</b>	<b>100</b>	<b>3 468 940 €</b>	<b>100</b>	<b>3 152 669 €</b>	<b>100</b>	<b>2 926 428 €</b>	<b>100</b>	<b>3 073 755 €</b>	<b>100</b>

Ce tableau permet de constater que la participation de la Région se situe régulièrement autour des 50% de la masse globale des financements reçus par le Syndicat.

Il est à noter par ailleurs :

- la part de l'Etat passe les 10% en 2010 avec le versement de 170 000 € de FCTVA en 2010.

- un montant supérieur des subventions provenant des départements en 2009 avec le versement par le Conseil Général du Puy de Dôme de financements dans le cadre de la réhabilitation de la Maison du Parc et de l'organisation du congrès des parcs.

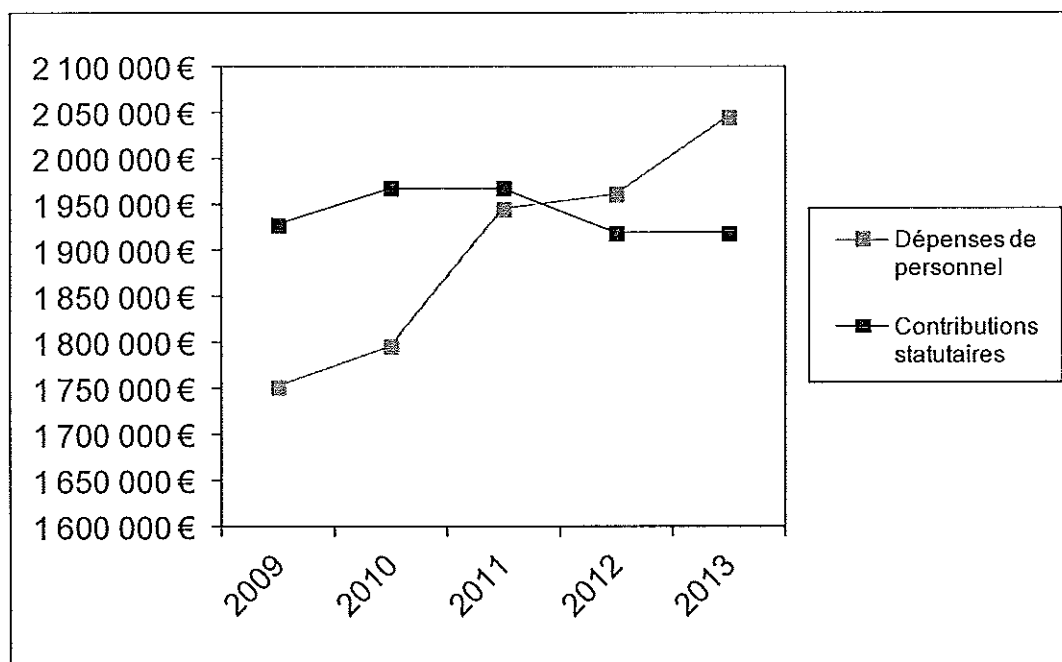
## 5/ Evolution de certaines de nos ressources propres

Années	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Produits</b>					
Nuitées Gîte Montlosier	12 100 €	10 600 €	12 700 €	11 000 €	13 300 €
Nuitées Gîte Eylac	4 400 €	3 700 €	3 000 €	4 100 €	3 700 €
Entrées Maisons du Parc	1 500 €	1 200 €	900 €	1 400 €	1 100 €
Mises à disposition de vacataires pour groupes	250 €	3 500 €	1 900 €	2 600 €	2 680 €

Globalement, sur la période 2009-2013, on peut constater un maintien de ces ressources propres avec une légère augmentation en 2013 grâce au niveau de fréquentation du gîte de Montlosier.

## 6 – Evolution des frais de personnel et des contributions statutaires :

Exercices	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de personnel	Contributions statutaires	Ratio : Contributions / Frais de personnel	Ratio : Frais de personnel / Frais de Fonctionnement
2009	2 843 296 €	1 752 742 €	1 928 890 €	1,10	0,62
2010	3 029 747 €	1 797 337 €	1 969 206 €	1,10	0,59
2011	2 894 668 €	1 946 340 €	1 969 247 €	1,01	0,67
2012	2 778 635 €	1 962 528 €	1 920 005 €	0,98	0,71
2013	2 978 927 €	2 046 429 €	1 920 035 €	0,94	0,69



Ce tableau et ce graphique nous permettent de constater une hausse sensible en 2011 avec la création de postes sur la mission accueil et pour l'atelier rural d'urbanisme. A noter également le retour d'un agent qui était en disponibilité et une extension des contrats saisonniers sur les réserves naturelles.

Ils nous montrent également que le rapport entre les contributions statutaires et les dépenses de personnel passe de 1,10 en 2009 à 0,98 en 2012 puis 0,94 en 2013 du fait de la hausse constante de la masse salariale et d'une baisse conséquente des contributions à partir de 2012 (- 50 000 €).

## 7 – Evolution de la dette

Exercices	Capital	Intérêts	Annuités
2009	41 657,27 €	29 738,28 €	71 395,55 €
2010	171 228,56 €	32 161,66 €	203 390,22 €
2011	36 228,56 €	26 264,86 €	62 493,42 €
2012	36 228,56 €	24 729,23 €	60 957,79 €
2013	36 228,56 €	23 193,61 €	59 422,17 €

La forte augmentation du montant du capital remboursé en 2010 s'explique par le remboursement du capital in fine de l'emprunt CT (2 ans) de 135 000 € contracté en 2008 dans le cadre de la réhabilitation de la Maison du Parc.

L'annuité présente une légère baisse chaque année à compter de 2011 du fait de la diminution du montant des intérêts, le remboursement des emprunts se faisant à capital constant.

## DEUXIEME PARTIE : l'Avant Projet de Budget Primitif 2014

### I/ INTRODUCTION

Le projet de Budget Primitif 2015 qui vous est soumis dans le cadre du débat d'orientations budgétaires est établi conformément aux directives de la charte du Parc et aux propositions des services ainsi que du Bureau du Parc.

Il est construit à partir des éléments connus à ce jour. Il sera affiné en début d'année 2015, au vu des engagements des divers financeurs notamment en ce qui concerne les opérations.

Il comprend un budget principal et 4 budgets annexes : les réserves naturelles nationales de La Godivelle et de La Jaquette, la réserve naturelle nationale de Chaudefour, la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy et la boutique du Parc.

## LES FONCTIONS SUPPORT

Le personnel du Parc pour l'année 2015 est composé de 64 agents représentant un total de 54,18 ETP. (63 agents en 2014 pour 52,32 ETP)

Il est réparti de la manière suivante :

Nature des contrats	Nombre d'agents	Nombre d'ETP
Titulaires FPT	29	26,60
CDI	8	7,50
Contractuels CDD	19	16,45
Saisonniers	7	3,23
Personnel extérieur	1	0,40
<b>Totaux</b>	<b>64</b>	<b>54,18</b>

Le montant total de la masse salariale s'élève à **2 082 731 €**, soit une augmentation de **3,59 %** par rapport à 2014. (création d'un nouveau poste de garde nature pour la cellule « Chaine des Puys » et d'un poste de technicien sur la réserve naturelle de Chastreix-Sancy pour remplacer le technicien de l'ONF)

La masse salariale est financée de la manière suivante :

Contributions statutaires : 1 409 331,00 € (68% de la masse salariale)

Financements spécifiques : 673 400,00 € (32% de la masse salariale)

Origine du financement	Montant crédits spécifiques	Montant contributions statutaires	TOTAL	%
Conseil Régional	54 900	1 057 131	1 112 031	53.39%
CG 63	152 800	126 800	279 600	13.42%
ETAT	271 000	-	271 000	13.01%
CG15	700	126 800	127 500	6.12%
Europe	126 000	-	126 000	6.05%
Communes	-	98 600	98 600	4.73%
Agences de l'eau	32 900	-	32 900	1.58%
Clermont-Communauté	25 000	-	25 000	1.20%
ERDF	7 000	-	7 000	0.34%
Michelin	3 100	-	3 100	0.15%
<b>TOTAL</b>	<b>673 400</b>	<b>1 409 331</b>	<b>2 082 731</b>	<b>100.00%</b>

### Détail des financements spécifiques :

-Le personnel des 4 Réserves Naturelles nationales est financé à 100% par l'Etat, soit une somme totale de **200 000 €**.

-Les emplois de la cellule Leader sont financés à hauteur de **55 000 €** par des crédits Feader

-Les contrats liés au suivi du programme Natura 2000 ainsi qu'une partie de l'animation effectuée par les chargés de mission du Parc, sont financés par l'Etat et l'Europe pour un montant total de **142 000 €**.

-Les postes liés au programme de gestion et d'animation du site de la Chaîne des Puys sont financés par le Conseil Général du Puy de Dôme, le Conseil Régional d'Auvergne et Clermont-Communauté dans le cadre des conventions de partenariat, pour un montant total de **214 000 €**.

-Le chargé de mission « eau » est financé à hauteur de **16 600 €** par les agences de l'eau.

-La manufacture Michelin prend en charge 50% du salaire du saisonnier chargé de la surveillance au lac Servières, soit **3 100 €**.

- Le financement d'un garde nature sur le secteur Mont-Dore à hauteur de **7 000 €** par ERDF.

- Financement par le CG63 et le Conseil Régional d'un contractuel dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'interprétation du patrimoine (**11 000 €**).

- L'animation agro-environnementale effectuée dans le cadre du contrat de lac est financée à hauteur de **13 000 €** par l'agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil Régional et le Conseil Général du Puy de Dôme.

- L'animation du contrat « Tarentaine, Crégut, Lastioules » bénéficie d'un financement de l'agence de l'eau Adour Garonne, CG63 et CG15, et autres collectivités à hauteur de **11 700 €**.

### La dette

L'annuité de la dette pour 2015 est de **67 500 €** contre 58 000 € en 2014. Elle augmente en raison d'un nouvel emprunt pour le remplacement des chaudières sur le site de Montlosier, les emprunts ayant été négociés à capital constant. Les autres emprunts (durée de 20 ans) ont été réalisés pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de la Chaîne des Puys (2006) et la réhabilitation de la Maison du Parc à Montlosier (2009).

### Les frais généraux

Les frais généraux de fonctionnement sont réduits et sont estimés à **416 600 €** (contre 448 500 € en 2014), une économie liée en partie au remplacement du mode de chauffage (chaudières à granulés à la place de chaudières fioul) ils représentent environ 12% du budget.

Les contributions versées aux organismes auxquels le Parc adhère s'élèvent à **35 000 €**. La principale contribution concerne la Fédération des Parcs (16 000 €).

Une dépenses est programmée pour un montant de **230 000 €** pour la construction de locaux techniques (garages) et le réaménagement du stationnement sur le site de Montlosier.

### Les contributions statutaires

Elles sont diminuées de **3%** par rapport à l'exercice 2014 et représentent donc un montant total de 1 806 571 €. Pour les communes territoriales, le nombre d'habitants est déterminé au regard du recensement de la population totale effectué par l'INSEE (décret du 27/12/2013).

<b>ORIGINE DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>Année 2014</b>	<b>Propositions 2015</b>	<b>Evolution</b>	<b>%</b>
Conseil Régional d'Auvergne	1 397 100.00	1 355 200.00	- 41 900.00	-3.00%
Conseil Général du Puy de Dôme	167 500.00	162 500.00	- 5 000.00	-2.99%
Conseil Général du Cantal	167 500.00	162 500.00	- 5 000.00	-2.99%
Communes territoriales 15 et 63	130 287.58	126 371.00	- 3 916.58	-3.01%
	(1,442€/habitant)	(1,40€/habitant)		
<b>TOTAL</b>	<b>1 862 387.58</b>	<b>1 806 571.00</b>	<b>- 55 816.58</b>	<b>-3.00%</b>

Les contributions statutaires sont utilisées à hauteur de 78% pour le financement de la masse salariale, le reste permettant de couvrir 95% des frais généraux.



Les ressources propres sont évaluées à **68 000 €** (nuitées gîte d'étape, location pâtures, prestations effectuées par le Parc dans le cadre des ENS, etc...)

La participation du Ministère de l'Environnement pour le fonctionnement du Parc est reconduite à hauteur de **100 000 €**.

Le montant du FCTVA est évalué à **45 000 €**.

Le montant du budget principal pour l'année 2015 devrait se situer aux alentours de 3,5 millions d'euros, (le budget prévisionnel 2014 s'élevait à 3,8 millions d'euros) la différence est due à des opérations importantes programmées sur 2014, comme la réhabilitation du chemin des chèvres situé sur la Chaîne des Puys.

## ESPACE PROGRAMME « RESSOURCES TRANSVERSALES »

### 1 - LE PERSONNEL DE L'ESPACE PROGRAMME

L'espace programme « Ressources transversales » (ERT) gère la mise en œuvre des actions de communication, de mise à jour et d'exploitation des données d'information géographique, ainsi que de suivi/évaluatif de la mise en œuvre de la charte et des actions du SMPNRVA.

En 2015, 5 agents y seront affectés dont deux à temps partiel :

- > Anne DASRIAUX chargée de communication
- > Olivier ROQUETANIERE chargé de mission Système d'Information géographique
- > Sandrine BLARY assistante administrative
- > Nathalie MANOURY assistante administrative
- > Carine DUBOS chargée de mission Charte, évaluation et plan d'actions (et animatrice de l'espace programme)

### 2 - LES ACTIONS 2015

**Information - Communication** → Poursuite des actions de communication sur la base de la réorganisation des effectifs opérée fin 2013 / 2014\*, à savoir :

- > veille du respect de la stratégie de communication et de la nouvelle identité visuelle redéfinies à l'occasion de la révision de charte (développer les liens avec les habitants du Parc, valoriser le territoire, les actions menées...)
- > gestion du site Internet du Parc, du compte Facebook, de la newsletter tout public et des relations presse (informations institutionnelles, du territoire, et liées aux actions du SMPNRVA)
- > création d'une newsletter à contenu spécifiquement institutionnel dédiée aux élus du territoire (informations institutionnelles)
- > contribution aux éditions et autres actions de communication générées par l'équipe, la Fédération des Parcs (éditions, relations presse...)

\* passage de 2 chargés de mission pour un total de 1,6 ETP à 1 chargé de mission à temps partiel 90%, d'où réorganisation et priorisation des actions de communication

**Système d'Information Géographique** □ Poursuite du développement du SIG suite à la refonte de l'organisation de ses données début 2014 pour en favoriser l'utilisation en interne et l'échange avec les partenaires) :

- > proposer des outils, des supports de discussion et des éléments d'aide à la décision pour les agents, les élus et les acteurs locaux du territoire (la réflexion sur l'accès aux outils et aux données géo-localisées va porter sur les outils réseau)
- > veille technologique
- > choix de descripteurs de territoire pertinents à suivre à intervalle régulier et de manière pérenne jusqu'à 2025 (cf. & suivant « Evaluation »)

**Evaluation** → Poursuite du suivi évaluation de la mise en œuvre de la charte et des actions du SMPNRVA consistant à :

- > continuer l'administration des outils informatiques permettant : le management et le suivi technique/financier des actions du SMPNRVA (programmation, mise en œuvre, évaluation), la gestion du temps de travail et des contacts, ainsi que l'édition /courriers
- > finaliser la priorisation des indicateurs d'évaluation notés dans la charte (engagements, résultats/réalisation, descripteurs de territoire) pour rendre opérationnel leur suivi sur 12 ans, au regard de mesures phares à sélectionner.

## **ESPACE PROGRAMME 1 « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE ET IDENTITAIRE DU PARC »**

L'année 2015 sera marquée par plusieurs grands rendez-vous qui devraient engager le SMPNRVA dans des démarches apportant un fort soutien à l'économie du territoire.

### **1. MISSION « LEADER »**

L'année 2015 verra à la fois la clôture de la précédente programmation et le dépôt d'une nouvelle candidature pour la période 2015-2020.

Depuis l'été dernier, le travail d'élaboration du futur programme Leader a été engagé en privilégiant une large concertation des acteurs locaux afin de définir un programme d'actions au plus près des besoins du territoire.

D'ores et déjà, cette concertation fait apparaître que le fil conducteur de ce programme sera orienté sur la préservation et la valorisation des ressources locales comme facteurs d'un développement économique responsable et d'attractivité du territoire.

En termes de calendrier, le SMPNRVA déposera sa candidature fin janvier 2015, dans le respect du calendrier. La première vague de sélection des candidatures aura lieu courant mai, la deuxième fin juin.

Le SMPNRVA saura alors s'il est porteur d'un programme LEADER pour la période 2015-2020 qui devrait débiter à l'automne prochain.

Par rapport à la précédente programmation, le montant par territoire des prochaines enveloppes LEADER sera en augmentation (3 à 5 millions d'euros). Il sera déterminé en fonction du contenu de la candidature et du contexte (population, situation, socio-économique..).

### **2. MISSION « ACCUEIL »**

La mission Accueil portée par le SMPNRVA et qui a bénéficié d'une enveloppe de 194 225 euros sur les deux dernières années, prend fin. Elle s'articulait autour de 5 axes :

- promouvoir le PNRVA comme terre d'accueil ;
- expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement et dispositifs d'accueil;
- favoriser la création et la reprise intégrant la dimension durable;
- favoriser la création et la reprise d'activités développées aux regards des ressources locales ;
- animer, travailler en réseau, mutualiser les expériences.

A ce jour, la question du dépôt d'une nouvelle candidature du SMPNRVA à l'appel à projet Massif central au printemps prochain pour poursuivre cette mission se pose au niveau de son contenu et des moyens financiers et humains à mettre en œuvre.

La commission économie du SMPNRVA qui s'est réunie le 18 novembre dernier à Murat, propose que le SMPNRVA ne réponde à l'appel à projet que si plusieurs conditions sont réunies. Cet appel à projet doit :

- faire émerger une vraie plus value du SMPNRVA dans le domaine de l'accueil de nouveaux porteurs de projets;
- s'appuyer et valoriser les démarches contribuant au développement économique et mises en place par le SMPNRVA comme : le LEADER, La Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés, la Marque Parc;
- définir des objectifs et un programme d'actions précis qui fera l'objet d'une évaluation.

Dans tous les cas, la partie de la mission consacrée à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sera confortée avec le travail d'un chargé de mission à hauteur d'un quart temps, en 2015.

### **3. MISSION « TOURISME »**

Le territoire Parc des Volcans d'Auvergne est engagé dans le dispositif européen « Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés (CETDEP) » porté par la Fédération EUROPARC.

L'objectif de ce dispositif est de permettre au territoire d'offrir un cadre au développement touristique qui place l'homme, qu'il soit habitant ou visiteur au centre d'un développement respectueux de l'environnement et de l'histoire des lieux, qui favorise la découverte des spécificités patrimoniales.

En 2015, la mission tourisme continuera à s'impliquer fortement dans ce dossier avec le dépôt le 15 décembre 2014, du dossier de réengagement à la CETD pour la période 2014-2019. Dans ce cadre, elle accueillera au printemps prochain un évaluateur d'EUROPARC qui s'assurera de la cohérence du nouveau programme d'actions.

Par ailleurs, la mission tourisme poursuivra ses actions permanentes avec l'édition de la documentation touristique, l'accompagnement des prestataires et des offices du tourisme du territoire.

*Les dépenses prévisionnelles 2015 pour le tourisme (montants TTC) :*

- *candidature CETD (adhésion Europarc, visite évaluateur) : 10 854€ ;*
- *documentation écotouristique (Livret de découvertes, Nature en poche, dépliant Maison du Parc, sets de table) : 37560€ ;*
- *accompagnement des OT (signe d'appartenance au Parc) : 6840€ ;*
- *accompagnement des manifestations sportives (malle de l'éco-organisateur) : 2400€ ;*
- *accompagnement des entreprises touristiques (outils et/ou formations) : 3600€ ;*
- *concours IPAMAC « un autre tourisme s'invente ici » : 2500€*
- *pistes équestres (accueil d'un stagiaire) : 9240€.*

### **4 . MISSION « AGRICULTURE ET MARQUE PARC »**

Dans le domaine du développement agricole, les principales actions en 2015 porteront sur :

#### **LA VALORISATION DES PRAIRIES**

##### **Le travail de redéfinition de la stratégie d'accompagnement du pastoralisme sur le territoire du Parc des Volcans:**

Il s'agit de poursuivre et de finaliser le travail engagé concernant la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement du pastoralisme, en vue de mettre en cohérence des outils de soutien et de financements par rapport aux différents usages de ces espaces pastoraux (agricoles, touristiques, environnementaux...).

Dans ce cadre, l'année 2015 sera mise à profit pour élaborer un projet pastoral sur plusieurs zones d'estives du territoire du Parc: le plateau du Limon dans le Cantal et les estives collectives d'Orcines et de la Croix Saint Robert dans le Puy de Dôme. Cette démarche nécessitera la finalisation de diagnostics agricoles et l'animation d'un comité technique local regroupant les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers afin de définir un programme d'actions pluriannuel visant à préserver et valoriser les ressources et la biodiversité de ces territoires.

*Cette action demandera du temps de travail de l'équipe mais n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.*

### Organisation de la sixième édition du concours agricole des prairies fleuries :

En 2015, l'organisation du concours privilégiera la thématique de la préservation des milieux humides et des lacs puisqu'il se déroulera sur le périmètre du contrat territorial des lacs du bassin versant de la Couze Pavin.

Le concours qui s'adressera aux agriculteurs engagés dans cette démarche, sera l'occasion :

- de les sensibiliser aux atouts des prairies permanentes qui ont une forte diversité floristique sur leurs exploitations agricoles;
- de sensibiliser le plus grand nombre : professionnels agricoles, acteurs de nos territoires et grand public aux enjeux de la biodiversité, et du rôle positif des agriculteurs et de l'élevage dans la préservation des prairies fleuries.
- de promouvoir nos ressources locales à travers la qualité de nos herbages de moyenne montagne, l'activité agricole et la valorisation des produits.

*Budget prévisionnel de cette opération : 5000 € TTC qui seront intégrés aux actions du contrat territorial.*

### LA VALORISATION DES RACES LOCALES

Grace au partenariat déjà engagé avec les associations des races concernées (Ferrandaise, Cheval d'Auvergne, Rava, Salers Traite ...), il s'agira de :

- de poursuivre le travail d'élaboration d'un programme d'actions à 3 ans, et rechercher les possibilités de financements afin de permettre, à termes, de créer un poste spécifique d'animation races locales et permettre la mise en œuvre des actions :
- > rapprocher les partenaires autour d'objectifs communs sur les aspects de promotion collective, lors de manifestations ou de l'édition de support de communication (création d'expositions...);

*Cette action demandera du temps de travail de l'équipe mais n'entraînera pas de dépenses supplémentaires.*

### ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE LA MARQUE PARC

Les actions conduites en 2015 seront les suivantes :

1. **Des actions de coordination du projet** concernant : la gestion administrative et des outils communs au marquage, la mise en place du dispositif d'évaluation du programme Marque Parc.
2. **Animation de la commission qualification de l'offre du Parc** : qui rassemble les élus du comité syndical et qui statue sur les attributions et questions de stratégie.
3. **Actions d'animation** : via des formations spécifiques et en commun avec les formations mises en œuvre dans le cadre de la charte européenne du tourisme durable. Animation de l'espace réservé sur le futur site internet.
4. **La promotion des produits/prestations/savoir-faire marqués du Parc**, via la mise en œuvre d'une signalétique spécifique en lien avec la signalétique d'appartenance mais aussi une visibilité accrue dans les maisons du Parc.
5. **Des actions de suivi-crédation des différents marquages.**

Dans le cadre du nouveau marquage sur les fromages et produits laitiers, des préconisations des audits externes, une animation commune vers une amélioration de la gestion des prairies et des supports de communications seront mis en œuvre.

## 5 . MISSION « ENERGIES »

En 2015, programme des actions de la mission énergie :

- 1- **Actions de sensibilisations type Journées Techniques Energie.** Sujets envisagés en 2015 : les mobilités douces, l'optimisation de l'éclairage public, la production locale en bois granulés, les toilettes sèches
- 2- **Opérations de soutien aux démarches d'exemplarité des collectivités :** intervention dans des commissions A21, PCET,... et appuis-conseil aux conseils municipaux ou communautaires sur les 3 actions phares du plan d'actions Energie: optimisation de l'éclairage public, réduction de l'usage des phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics, gestion énergétique des bâtiments par un conseiller en énergie partagé.
- 3- **Appuis techniques aux actions DD des partenaires** du territoire : prêt de salle, intervention lors de conférences, relais de communication...
- 4- Mise en place d'une méthodologie et recherche de financements pour la réalisation en 2016 : du bilan du plan d'actions énergies 2011-16 l'élaboration d'un plan d'actions énergies 2016-2020,
- 5- **Etude-action CGET sur les mobilités des biens et personnes en zones peu dense et de montagne :** phase 1 diagnostic et ateliers d'acteurs, suite à une réponse positive de notre candidature à l'appel à projet National déposée courant 2014.
- 6- **Candidature à l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)** au niveau national. Il vise à engager des territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français.
- 7- **Management environnemental de Montlosier :** amélioration de la qualité de l'air intérieur, installation de ventilations spécifiques. Expérimentation d'un aménagement sur la performance énergétique et acoustique, lieu test : cafétéria.

## **LES ACTIONS PREVUES**

### **a. Ressources en eau, milieux aquatiques et zones humides (programme 13 Eau et milieux aquatiques)**

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.2 « des ressources naturelles valorisées durablement » + orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / orientation 3.1 « l'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux »

- L'année 2015 verra la poursuite de l'animation du **contrat territorial des lacs de la tête de bassin versant de la Couze Pavin (lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre, des Bordes et les zones humides associées)** signé en octobre 2012. Il s'agit de :

- La coordination générale du contrat,
- L'animation agro-environnementale auprès des agriculteurs pour améliorer les pratiques agricoles sur les parcelles et améliorer la gestion des effluents (capacités de stockage, adaptation des bâtiments, etc.). L'objectif est d'améliorer la qualité des eaux des lacs, ruisseaux et zones humides. (après leurs engagements dans les MAEt en 2013, une animation particulière sera conduite en 2015 sur les futures MAEC en coordination avec le site Natura 2000 Cézallier),
- La réalisation d'une exposition sur les Lacs du contrat,
- Des travaux d'installations, complémentaires à celles de l'an passé, d'abreuvoirs et mises en défens de lacs, cours d'eau et zones humides (par divers maitres d'ouvrages),
- Un complément d'équipement (sous forme de panneau d'information, fil guide, etc.) aux travaux de mise en valeur du lac-tourbière de Bourdouze réalisés en 2014 (déplacement du parking, cheminements, etc.)
- Une étude de suivi-évaluation de la qualité du lac Pavin
- L'organisation du Concours Agricole Prairies Fleuries sur ce territoire.

Ce contrat est financé à hauteur d'1 451 000 euros pour 5 ans. En 2015, il est prévu le financement du poste « eau » (0.5 ETP de coordination générale) et d'un poste d'animation agri-environnementale (0.4 ETP) et des actions pré-citées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional et le Conseil général du Puy de Dôme + 0.1 ETP assistante administrative.

- L'année 2015 sera également marquée par la poursuite de l'élaboration du projet de contrat milieux aquatiques du **bassin Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastiouilles**, territoire prioritaire ciblé par la Commission Territoriale Dordogne en 2011. Cette action, engagée en 2014, a subi les aléas d'arrivées-départs de Chargées d'études et n'a pu avancer comme prévu. Le diagnostic agricole du territoire (prestation des Chambres agriculture du Cantal et du Puy de Dôme) et la sensibilisation des propriétaires, notamment forestiers, aux zones humides (réalisée par le CEN Auvergne) ont été conduits en 2014. En 2015, il s'agira :

- De rédiger l'état des lieux et le diagnostic multi-thématique du territoire, identifiant les problématiques et enjeux du bassin ;
- De proposer un programme d'actions pluriannuel à l'échelle du bassin, en fonction des enjeux identifiés ;

- D'assurer une animation et une concertation auprès des élus et acteurs locaux pour hiérarchiser les actions et valider le programme d'actions ;
- D'identifier les maîtrises d'ouvrage des actions, préparer les budgets prévisionnels et rechercher les financements,
- D'identifier la maîtrise d'ouvrage du portage de la phase opérationnelle du contrat sur 5 ans ;
- De rédiger les documents du contrat « milieux aquatiques ».

Pour mener à bien ce travail, 0,6 ETP est estimé nécessaire au minimum sur 1 an. Le financement de ce poste, en 2015, devrait être assuré par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les 2 Conseils généraux, et les collectivités territoriales concernées.

- Les actions complémentaires **dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques** consistent à assurer une **cohérence territoriale** sur ces sujets en partenariats avec les animateurs des SAGE et contrats territoriaux d'une part et d'autre part de s'assurer de la prise en compte de ces problématiques auprès des élus à travers l'organisation de journées d'information-sensibilisation et des porteurs à connaissance lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Un conseil est également apporté aux collectivités dans le cadre de leurs projets d'aménagement touchant à ces questions. Un appui sera également assuré au projet d'observatoire des milieux aquatiques porté par la RNN de Chastreix-Sancy. 0,3 ETP de l'activité de la chargée de mission s'effectue sur le bassin Adour Garonne qui le financera à hauteur de 50% en 2015.
- Les chargées de mission « eau » et « agri-environnement » assureront, en 2015, la coordination et la **réalisation d'un diagnostic agricole et la proposition d'un programme d'actions sur le bassin versant de La Godivelle**, en partenariat étroit avec le Conservateur de la RNN des Sagnes de la Godivelle et les animateurs Natura 2000. Le projet a pour objectif de mieux comprendre le fonctionnement hydrogéologique et écologique du bassin versant afin de caractériser les apports trophiques et de déterminer, dans un second temps, la vulnérabilité des milieux aux pressions agro-pastorales. Des modèles seront établis afin de rendre cet outil reproductible et transposable à d'autres territoires agricoles. Ainsi, un ensemble cohérent de diagnostics doit aboutir à la proposition de mesures de gestion adaptées pour préserver la qualité environnementale et la fonctionnalité des lacs et tourbières de La Godivelle, ainsi que celle des ruisseaux et zones humides associés à l'échelle du bassin versant. Ce projet, d'un montant de 67 000 euros sur 2014 et 2015, est financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les fonds Initiative Biosphère Dordogne (fonds de compensation d'EDF sur les concessions hydro-électriques) et le Conseil régional d'Auvergne.
- Le territoire du Parc des Volcans se caractérise en particulier par la présence de zones humides et tourbières en forte densité. Certaines sont bien connues, d'autres beaucoup moins. Afin d'assurer une préservation, une gestion (si besoin) et une coordination des différents acteurs sur l'ensemble de ces sites, un travail a été amorcé pour mettre à jour les connaissances (ou tout simplement pour acquérir les premières connaissances) sur certaines tourbières peu connues du territoire. **Le réseau de Tourbières Artense Cézallier** est composé de 102 sites dont 75% sur le bassin Adour-Garonne. Une base de données sur l'ensemble de ces sites avec la réalisation d'une fiche par site a été réalisée en 2013 et 2014 sur la base d'un imposant travail bibliographique et la prospection de sites peu connus. Une synthèse méthodologique et de hiérarchisation des sites a été produite ainsi que des premières pistes d'actions. Ce travail a été partagé avec les principaux acteurs publics concernés. L'objectif de 2015 est de finaliser et affiner cette rédaction, d'assurer un porter à connaissance aux propriétaires concernés et de proposer aux acteurs publics une valorisation internationale de cet exceptionnel réseau de tourbières (site



RAMSAR). Une harmonisation des connaissances en matière de cartographies des habitats et des espèces végétales permettra une meilleure prise en compte des enjeux locaux et intégration de la gestion de ces secteurs hors zones N2000 ou gérées dans des procédures (contrat territoriaux).

**b. Gestions d'espaces naturels (programmes 10 sites classés et réservoirs de biodiversité et 11 Espèces et patrimoine naturel)**

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis »

- L'année 2015 verra se poursuivre l'animation locale pour **la création de la Réserve Naturelle Régionale du Rocher de Laqueuille à Dienne dans le Cantal** répondant ainsi à un des engagements de la Charte du SMPNRVA dans le domaine de la protection de la nature. En 2014, **un 2<sup>nd</sup> projet de RNR a vu le jour sur la tourbière du Jolan à Ségur les Villas** à l'initiative des élus locaux avec l'appui du SMPNRVA. Le SMPNRVA assurera donc cette année la réalisation du dossier de classement des 2 sites en RNR en concertation avec les élus et les acteurs locaux (propriétaires, agriculteurs, chasseurs, pratiquants de sport de nature, etc.) et avec l'appui financier du Conseil Régional pour l'ingénierie (en 2014 pour Dienne et en 2015 pour Ségur les Villas).

Enfin, dans le cadre des entretiens et chantiers de restauration de sentiers des crêtes et autres secteurs de la RNN, un gros chantier est prévu en 2015 (sous réserve de l'obtention des financements européens) : **la restauration du sentier sud-est du Puy de Sancy** sur la base de plusieurs études préalable et d'une coordination avec les principaux acteurs concernés (Stations de ski et Communauté de Communes du Massif du Sancy).

- Le Syndicat mixte du Parc est gestionnaire pour le compte du **Département du Puy de Dôme de 3 Espaces Naturels Sensibles** pour lesquels il a rédigé les plans de gestion : ENS du Lac des Bordes, ENS de la Montagne du Mont et ENS de la Tourbière de Jouvion. 2015 verra se poursuivre les actions courantes prévues dans ces plans de gestion (une opération d'envergure de restauration de milieux naturels à la Montagne du Mont, les inventaires et suivis scientifiques, la mise en œuvre des conventions de gestion avec les agriculteurs quand une partie du site est exploitée, etc.). De plus, le Parc organise chaque année des animations de découverte de ces sites.

La gestion et l'animation des ENS dépendent de réponses à appel d'offre pour lesquelles le Parc a été retenu et est donc financé à 100% par le Conseil Général du Puy de Dôme.

2015 sera également marquée par la rédaction du Plan de gestion de l'ENS d'initiative locale « lac Pavin-Creux de Soucy » par le SMPNRVA en cohérence avec le Contrat des Lacs et le site Natura 2000 Cézallier. Cette action est financée par la commune de Besse.

**c. Mise en œuvre et animation des sites Natura 2000 (programmes 10 sites classés et réservoirs de biodiversité et 11 Espèces et patrimoine naturel)**

⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis » + orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / orientation

### 3.1 « l'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux »

Les 8 sites Natura 2000 animés par le Parc (Artense, Cézallier Nord et Sud, Chaîne des Puys, Monts Dore, Tourbières du NE Cantalien, Zones Humides de Riom ès Montagnes, Monts et plomb du Cantal et Massif Cantalien) sont dotés de DOCOB, Documents d'Objectifs, équivalents des plans de gestion de site.

Près de 160 000 euros sont prévus en 2015, financés par l'Etat et l'Europe, pour la mise en œuvre des actions confortant quasiment 2 temps pleins de chargés de mission (à Montlosier et à Murat) affectés aux 8 sites ainsi que 5 gardes nature (2 sur le Cantal sur 6 mois chacun, 2 sur les Monts Dore sur 6 mois chacun et 3 en Chaîne des Puys pour 80 jours au total), une part de la coordination du pôle, de la chargée de mission « action pédagogique » et de la chargée de mission « agri-environnement ».

Le programme d'actions envisagé en 2015 porte, comme chaque année, pour chacun des sites, sur :

- L'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet et l'accompagnement des acteurs du site dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000),
- L'animation, l'information, la communication liées à la mise en œuvre du DOCOB en s'appuyant sur le bulletin d'information et des réunions ou événements thématiques. Chaque site s'est doté en 2013 d'au moins 1 bulletin d'information (présentant le site, ses enjeux et les mesures de gestion associées), il n'est pas prévu d'en rééditer mais de conforter le relai par la presse locale.
- Le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire (notamment dans le cadre des MAE),
- La gestion technique et financière de la programmation annuelle (COPIL, CR d'activités, etc.),
- L'assistance technique auprès des services de l'Etat dans le cadre de la procédure d'évaluation d'incidence.

La taille et la nature de chaque site induisent cependant des différences dans le temps consacré à chaque type d'animation ou de suivi. Ainsi, le nombre de manifestations et projets soumis à **évaluation d'incidences** est très important sur les massifs du Sancy, du Cantal et en Chaîne des Puys. L'implication du SMPNRVA sur ce sujet couvre différentes phases :

- d'abord une veille sur le terrain assurée en 1<sup>er</sup> lieu par les gardes-nature,
- une intervention auprès des porteurs de projets et, si nécessaire, leur accompagnement dans la définition de leur projet (parcours adapté de la manifestation sportive par exemple) assurés conjointement par les gardes-nature et les chargés de missions,
- la rédaction de l'avis dans le cadre de la procédure administrative,
- puis le suivi de la réalisation du projet sur le terrain, assuré majoritairement par les gardes nature pour les 4 sites concernés (ZPS et ZSC des monts cantaliens, Monts Dore et Chaîne des Puys).

Ces 4 sites emblématiques d'Auvergne sont également les plus fréquentés par les visiteurs et les habitants, notamment aux beaux jours (15 mai - 15 octobre), au moment même où les troupeaux ovins ou bovins occupent ces mêmes espaces d'estive. Ainsi, la conciliation des usages est indispensable au bon état de conservation des habitats et espèces visés par Natura 2000 ; cette conciliation passe par :

- l'information et la sensibilisation du grand public pour un comportement responsable,
- la canalisation de ce public sur les chemins par leur entretien (renvois d'eau, pose de fils guides, empierrement et emmarchement de passages érodés, fermeture de

- raccourcis, remplacement de barrières pour limiter la circulation motorisée, etc.) et la mise en place saisonnière ou permanente de panneaux d'informations,
- lorsque l'érosion des chemins devient trop importante et s'étend aux habitats naturels alentours, l'organisation de chantiers de restauration plus importants s'imposent avec des financements ad hoc et souvent divers,
- l'accompagnement des bergers pour les passages de troupeaux dans des conditions difficiles (franchissement de routes par exemple, etc.),
- le suivi-évaluation des manifestations sportives.

Ces actions sont celles dévolues **aux gardes-nature**. Ils participent également activement aux suivis des espèces et habitats.

L'année 2015 sera également marquée pour différents sites par **des études scientifiques** de diagnostics fonctionnels de la Tourbière de la Pignole (co-financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Communauté de Communes Sumène Artense) et de la tourbière de Brujaleine à Chastel sur Murat ; l'objectif de l'étude est de disposer des éléments de connaissance nécessaire à la compréhension du fonctionnement, de l'histoire de la tourbière de la Pignole et d'éléments permettant, si besoin, la prise de décision pour des actions de gestion visant à évaluer l'évolution de la tourbière et à préserver le fonctionnement du système et sa richesse écologique.

Dans le cadre de la gestion des sites et pour répondre aux objectifs des DOCOB sur les Monts du Cantal, le SMPNRVA propose de développer **un projet pédagogique fédérateur à destination des scolaires sur le thème « Découvre et préserve la biodiversité des Monts du Cantal » pour l'année scolaire 2014-2015**.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Présenter le réseau Natura 2000 et aborder l'impact des activités humaines sur la biodiversité ;
- Permettre aux enfants de découvrir la biodiversité au travers d'une approche parallèle entre nature ordinaire proche de l'école et nature exceptionnelle sur les Monts du Cantal ;
- Présenter la valeur patrimoniale des espèces (faune, flore) à travers des milieux naturels spécifiques et préservés d'intérêt européen et faire le lien avec les actions de préservation nécessaires à certaines espèces emblématiques ;
- Créer une dynamique locale en favorisant l'appropriation des actions de protection, gestion et mise en valeur de ce patrimoine naturel par les élus et habitants.

Les **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)** arrivent en fin de contractualisation en 2014 et la nouvelle Politique Agricole Commune engendre une adaptation des projets agro-environnementaux de chaque site Natura 2000. L'animation auprès des agriculteurs sera donc forte en 2015 pour construire les futurs Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en faisant le bilan des MAEt. Elle s'accompagnera d'un bilan de l'état de conservation des habitats concernés par les surfaces contractualisées (comparées à des surfaces de même habitat non contractualisées) sur 2 sites afin d'ajuster au mieux les cahiers des charges des futures contractualisations. Ce bilan de l'état de conservation s'appuiera sur les travaux menés sur les habitats agropastoraux en Chaîne des Puys et à l'échelle du Massif central dans le cadre d'IPAMAC. Des sessions d'échanges et de formation sont également prévues auprès des agriculteurs de certains sites afin de les sensibiliser au rôle fertilisant des effluents d'élevage.

Sur 2 sites (Zones Humides Riomès Montagnes et Tourbières du Nord Est Cantalien), nous espérons dès 2015 pouvoir animer la contractualisation des agriculteurs dans les MAEC. Cela dépendra de la validation des PAEC déposés en 2014 par l'autorité de gestion (la Région) d'une part et de la validation du cadrage national des MAEC et de la déclinaison régionale de la PAC par l'Europe d'autre part.

d. **Espèces patrimoniales du territoire (programme 11 Espèces et patrimoine naturel)**

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis »

En 2013 et 2014, plusieurs déclinaisons régionales de Plans Nationaux d'Actions (PNA et PRA pour les déclinaisons régionales) en faveur d'espèces à enjeux ont vu le jour (Papillons Maculinea et Oiseaux Pie Grièche Grise). Fort logiquement, le territoire du SMPNRVA apparaît pour beaucoup d'entre elles comme un réservoir de biodiversité (à l'échelle nationale voire européenne) à mieux connaître pour être conforté. Ces PNA ou PRA permettent de mobiliser ou facilitent la mobilisation de quelques financements pour agir. **L'objectif est de mieux caractériser les populations et leurs habitats (ainsi que leur état de fonctionnement) pour favoriser leur maintien voir leur développement (stratégie de conservation).**

Ainsi en 2013, le PNRVA a travaillé sur une espèce de libellule (la Leucorrhine à gros thorax) dont la seule station connue de reproduction de l'Auvergne se situe sur la tourbière du Jolan.

En 2014, le SMPNRVA a travaillé sur :

- **L'Agrion à lunules** *Coenagrion lunulatum* est une libellule rare en Europe occidentale, inféodée aux mares de moyenne montagne, rencontrée en zones de tourbières mais pas exclusivement. Le Parc des Volcans accueille la grande majorité des populations françaises, concentrées sur les massifs du Cézallier et des Monts Dore. L'Agrion à lunules fait partie des 18 taxons prioritaires identifiés dans le PNA Odonates. Espèce bio-indicatrice des eaux oligotrophes, son maintien passe par la préservation de la fonctionnalité hydrologique et de la continuité écologique des zones humides des têtes de bassin. **Le projet sur 2014 et 2015 doit permettre d'élaborer une stratégie globale de conservation afin de garantir la pérennité des populations : préservation des sites prioritaires (gestion conservatoire, protection réglementaire), maintien et/ou restauration des corridors écologiques.** Des recommandations de gestion seront définies à destination des exploitants agricoles et forestiers. Le projet sera mené en collaboration étroite avec des chercheurs de la biologie de la conservation (Université d'Angers) et en partenariat avec les structures associées au PNA.
- Le papillon **Cuivré de la Bistorte** *Lycaena helle*, espèce considérée comme quasi menacée en France (UICN 2012) pour laquelle la responsabilité du territoire du Parc est de niveau national voir européen (réservoir de biodiversité). En 2014, une étude sur le fonctionnement en métapopulation de cette espèce a été conduite sur la tourbière de Sougeat-la -Souze . Elle sera complétée **en 2015** par la même étude sur les tourbières de La Godivelle. L'objectif est de nous apporter des éléments de réponse aux conditions de conservation de cette espèce. Nous avons échangé avec plusieurs chercheurs européens, expérimentés en la matière, et qui sont disposés, bénévolement, à participer à l'encadrement et à l'analyse des données récoltées dans le cadre d'une étude « capture, marquage, re-capture ». En 2014, la tourbière de Sougeat la Souze et sa proximité avec le Lac Chauvet (site Natura 2000 Artense) et en 2015, les Sagnes de la Godivelle ont été ciblés pour assurer une meilleure transposabilité des résultats à l'ensemble des sites.
- 2 autres espèces de libellules (la **Leucorrhine douteuse** *Leucorrhinia dubia* et la **Cordulie arctique** *Somatochlora arctica*.) principalement inféodées aux tourbières d'altitudes (tête de bassin versant). Elles sont identifiées comme des espèces à

traiter en priorité dans la déclinaison régionale du Plan d'Action en faveur des Odonates. Elles constituent des espèces qui peuvent se rencontrer dans les anciennes fosses de tourbage (gouilles), issues de l'exploitation traditionnelle de la tourbe comme combustible, à des stades d'évolution divers (eau libre encore présente pour *L. dubia* et gouilles recolonisées par un tremblant de sphaignes pour *S. artica*). L'action doit permettre une mise à jour des données (bibliographie et compléments d'inventaires terrain) sur ces 2 espèces et sur les sites qui les accueillent afin d'établir une stratégie de préservation des espèces et de leurs habitats (pistes de gestion favorables aux tourbières de tête de bassin).

Pour mener à bien ces actions, des financements des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne (majoritairement concernée), du Conseil Régional d'Auvergne, de l'Etat (RNN et Natura 2000) et du Conseil Général du Cantal (ENS) sont mobilisés à hauteur de 40 000 € sur 2014 et 2015.

En 2015 et 2016, l'étude d'une nouvelle espèce le papillon **Azuré des Mouillères** *Maculinea alcon alcon* est programmée avec pour objectifs principaux :

- Analyser l'état de conservation des stations de *Maculinea alcon alcon* à l'échelle du Parc en prenant en compte l' « état de vieillissement » des plantes hôtes et la présence des fourmis,
- Analyser de manière précise sur 2 sites de référence la répartition et les relations papillon, plante et fourmi,
- Identifier les sites menacés sur lesquels un travail de gestion / protection pourra être engagé et suivi.

Cette espèce a la particularité d'avoir un cycle de vie très particulier, puisqu'elle nécessite la présence d'une plante hôte (la Gentiane pneumonanthe) et d'une fourmi hôte (qui accueille et nourrit dans ses fourmilières les chenilles du papillon). Il est proposé de travailler ainsi à 2 échelles distinctes :

- 1 échelle large : territoire du SMPNRVA
- 1 échelle site test (ENS de Jouvion et RNN des Sagnes de la Godivelle)

Une partie du travail sera réalisée à une échelle large (zone de présence de l'espèce sur le Parc) et une autre partie sur 2 sites de référence (RNN des Sagnes de La Godivelle et ENS de Jouvion, département du Puy de Dôme et territoire AEAG).

#### e. Trame écologique du territoire (ou Trame Verte et Bleue) (programmes 11 Espèces et patrimoine naturel, 12 Aménagement et Paysage et 15 Prairies permanentes)

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 2 « un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes » / orientation 2.1 « des patrimoines exceptionnels reconnus et transmis » / orientation 2.3 « des espaces de vie de qualité grâce à une planification optimisée » + orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / orientation 3.1 « l'agriculture, un socle vivant et adapté aux enjeux économiques et environnementaux »

- Après la publication en 2014 du « Guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme »

<http://www.parcdesvolcans.fr/Documents/Paysages-urbanisme/Guide-pour-la-prise-en-compte-des-continuites-ecologiques-et-du-paysage-dans-les-projets-d-urbanisme/%28langage%29/fre-FR>

qui s'adresse à l'ensemble des acteurs locaux intervenant dans les domaines de l'urbanisme, du paysage et de la biodiversité, principalement aux élus, décideurs, agents des collectivités, associations et bureaux d'études souhaitant s'impliquer dans la prise en compte concrète des enjeux éco-paysagers dans les projets d'urbanisme.

2015 sera consacrée à la mise en valeur et à la communication sur l'ensemble des actions menées dans le cadre de la TVB depuis 2008 que ce soit à l'échelle du Parc ou à l'échelle du Massif central dans le cadre d'IPAMAC (l'association Inter-Parcs Massif Central). Le SMPNRVA reste référent sur ce sujet pour IPAMAC. 2015 verra la publication en coordination avec la Fédération des Parcs, des résultats du programme « **déclinaison territoriales de la TVB dans le Massif central** » et plus particulièrement de **l'étude de faisabilité du rôle et de l'accompagnement des PNR** pour la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme.

- De même, en cohérence et dans le prolongement des actions sur le Concours et la Formation Prairies fleuries, le travail sur **la trame agropastorale** à l'échelle du Massif central devrait se concrétiser en 2015 avec une grosse mobilisation du SMPNRVA sur son territoire (en déclinaison et participation au programme IPAMAC). Il s'agit de :
  - La production affinée sur le territoire atelier Sancy-Cézallier d'une cartographie fine des types de prairies,
  - La production d'indicateurs simples d'état de conservation basé sur l'étude botanique des parcelles de 12 exploitations volontaires de l'AOP St Nectaire, sur une enquête des pratiques agricoles ainsi que sur la place des prairies riches en biodiversité dans l'exploitation.

De plus, le SMPNRVA est impliqué depuis 3 ans dans un programme de recherches porté par AgroParisTech dans le cadre du 3<sup>ème</sup> programme national de recherche DIVA « **Action publique, Agriculture et Biodiversité** » **concernant les continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces**. Cette candidature a été acceptée en 2011. Elle vise à :

- . Développer et mettre en œuvre des méthodologies participatives
- . Elaborer un dispositif de suivi et d'évaluation pour adapter la trame agro-pastorale au cours du temps en fonction des conditions sociales, politiques, écologiques, juridiques...
- . Appuyer les actions du SMPNRVA dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

2015 devrait voir la publication des résultats de ce travail et notamment 2 rapports sur « Les apports et limites d'un dispositif de suivi-évaluation de politiques agroenvironnementales pour la préservation de la sous-trame agropastorale du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne : importance des processus collectifs d'apprentissage au sein d'un réseau multi-acteurs » et sur « la représentation des services écosystémiques par les éleveurs de la Coopérative Acajou » en lien avec la marque Parc.

#### **f. Loisirs motorisés**

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 3 « une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire » / disposition 3.2.2.2 « développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs »

**Il s'agit de mettre en œuvre la disposition correspondante de la Charte** : « La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est réglementée au plan national par la loi n°91-2 du 3 janvier 1991. De façon à adapter cette réglementation aux enjeux locaux de préservation de milieux naturels et de paysages fragiles du territoire PNRVA, 77 arrêtés municipaux ont été pris à ce jour par les Communes concernées, avec l'appui technique et juridique du SMPNRVA.

Pour animer et faire respecter ces dispositions, les signataires de la Charte conviennent :

- de poursuivre l'information du public
- d'adapter ou d'étendre la réglementation locale sur de nouveaux secteurs fragiles identifiés

- de lutter contre la circulation réalisée en dehors des voies autorisées aux véhicules motorisés, conformément aux dispositions de la loi précitée.

Les Communes s'engagent à adapter et/ou à étendre les modalités de la réglementation locale des véhicules à moteur (sauf usages publics, professionnels, propriétaires ou ayant-droits) dans les secteurs prioritaires (Nord Chaîne des Puys, Gorges de la Rhue et Massif cantalien).

Pour cela, le SMPNRVA, les Communes et l'Etat concertent les professionnels de la randonnée motorisée et les autres représentants des différents usagers dans le cadre d'une étude préalable visant :

- l'adaptation des zonages de la carte ci-contre (et zooms ci-dessous) à la configuration et à la sensibilité du terrain (foncier, tenue des sols, sensibilité de la faune et de la flore, présence d'autres usages, capacité d'accueil des chemins, sensibilité des terrains au passage répété...)
- les besoins de mise en cohérence entre eux des arrêtés (pour tenir compte des liaisons entre circuits, de la continuité des chemins sur le terrain d'une Commune à une autre...)

Le SMPNRVA apporte son appui technique et juridique aux élus locaux dans la rédaction et la mise à jour des arrêtés, ainsi que l'application de leurs dispositions. »

En 2014, un courrier a été adressé à l'ensemble des maires des communes concernées par les 3 secteurs prioritaires et une concertation avec les services de l'Etat a été initiée par la DREAL.

En 2015, une démarche intercommunale pourrait voir le jour sur les Gorges de la Rhue en concertation avec les pratiquants qui pourraient participer volontairement à l'inventaire des chemins, de leur statut et de leur état.

#### g. Sentinelles de la Nature

- ⇒ En référence à la Charte 2013-2025 – orientation 1 « la cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA » / mesure 1.1 : « favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire » / disposition 1.1.1.1. « développer la connaissance des spécificités patrimoniales, via des personnes ressources et une participation active des habitants »

Le projet de charte recentre l'Homme au sein du projet de territoire. A ce titre l'implication des habitants est recherchée dans une meilleure prise en compte des valeurs patrimoniales du territoire.

Ainsi un projet participatif sera conçu et mis en œuvre pour accompagner des projets techniques innovants afin d'intégrer la population, les professionnels du territoire aux problématiques environnementales en lien avec leurs activités économiques ou leur choix de vie sur ce territoire fragile et riche.

Ce projet transversal, sera mené sur divers thèmes répartis sur 2 ou 3 ans chacun sur la durée de la charte 2013>2025.

Diverses problématiques seront abordées telles que les **plantes exotiques invasives** (notamment l'Ambrosie à feuille d'armoise, très allergène), les prairies naturelles (un programme de veille et repérage des prairies à Narcisses sera développé), les problématiques de connectivité écologique au travers des collisions Faune Sauvage/ véhicules sur le réseau routier du parc (mettre à contribution l'ensemble des usagers des routes pour repérer et localiser les problèmes récurrents de collision (sécurité) et mettre ainsi en évidence des couloirs de biodiversité à protéger), et enfin une approche de la « biodiversité quotidienne » au jardin, à la ferme, dans les parcs publics visant la

revalorisation de la faune et de la flore locales non protégées qui assurent un rôle prépondérant dans les systèmes écologiques.

Ces programmes seront conçus de façon transversales au sein de l'équipe et partagée avec les partenaires des territoires sur des espaces ciblés à enjeux en mêlant des programmes éducatifs scolaires, des approches plus orientée vers la découverte touristique et des interventions auprès des professionnels concernés par ces thèmes (artisans, gestionnaires, fournisseurs, hébergeurs, animateurs, etc...).

Ces programmes nécessitent une animation de fond importante et des synergies de moyens d'actions animations communication mêlant de nombreux partenaires. Le SMPNRVA sera coordinateur, animateur auprès des habitants, des élus locaux, des partenaires techniques scientifiques, et des gestionnaires de programmes participatifs en place (MNHN, associations nationales...).



### 3 – LES FINANCEMENTS PREVISIONNELS

N° de projets	Financeurs		Etat (DREAL)	Conseil Régional Auvergne	Conseil Général 63	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Agence de l'Eau Adour-Garonne	Communités de Communes ou communes concernées	autres (ONF, SEM Super Besse, IBD, ERDF, CG15)	Europe	SIMPNRV A	totaux
	Actions 2015 donnant lieu à financement particulier											
10.0.02.01 / 10.1.03.01 / 10.2.04.01 / 10.2.05.01 / 10.3.01.01 / 10.3.02.01 / 10.4.01.01	Animation de 8 sites Natura 2000	85 000 €							7 000 €	75 000 €		167 000 €
10.1.04.01 / 10.2.03.01 / 10.3.04.01	Gestion de 3 Espaces Naturels Sensibles (Lac des Bordes, Jouvion, Montagne du Mont) du 63			31 000 €								31 000 €
10.2.08.01 / 10.4.02.01	2 Projets de RNR (Dienne, Jolan) 15		6 000 €									6 000 €
10.2.07.01	Rédaction Plan de gestion ENS Pavin						24 400 €					24 400 €
10.1.01.07	Restauration Puy de Sancy		33 000 €	16 500 €			11 000 €			49 500 €	22 000 €	132 000 €
11.3.01.02 / 11.3.01.08	Etudes d'espèces (déclinaisons régionales de Plans Nationaux d'Actions) sur 2 ans	3 618 €	5 405 €	2 376 €	9 167 €	16 839 €					1 716 €	39 121 €
13.3.07	Contrat territorial « Lacs Pavin, Bourdoze, Bordes, Montcineyre » (animation et actions)		24 525 €	23 225 €	65 000 €							112 750 €
13.3.05.01	Elaboration du projet de Contrat Milieux Aquatiques Tarentaise/Chauvet/Crégut/Lastioule (animation)			1 270 €		13 650 €		3 900 €	680 €			19 500 €
13.3.05.04	Animation eau et milieux aquatiques (convention BV Adour-Garonne)					7 000 €						7 000 €
13.3.04.01	Diagnostic agricole du bassin versant de la Godivelle (animation)	1 200 €				7 500 €			6 300 €			15 000 €
Totaux			89 818 €	74 371 €	74 167 €	44 989 €	39 300 €	13 980 €	124 500 €	23 716 €	553 771 €	

## ESPACE PROGRAMME 3 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / APPUI PROSPECTIF ET OPERATIONNEL »

### 1/ Urbanisme

#### L'Atelier Rural d'Urbanisme :

Le dispositif ARU (Atelier Rural d'Urbanisme), initié de façon expérimentale en 2011, a vu sa concrétisation en 2013 avec la signature d'une convention partenariale (Etat, Région, CG, CAUE, EPF, etc. Cet outil a pour objectif d'accompagner les collectivités au plan technique, en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement.

L'ARU est avant tout une démarche de mise en synergie des différentes structures de conseil en matière d'urbanisme, de paysage, d'architecture et de foncier. L'articulation et la mutualisation de leurs compétences, à travers l'intervention d'équipes-projets spécifiques à chaque opération, permet de guider les communes et EPCI suffisamment tôt, et de répondre au mieux aux besoins exprimés.

L'ARU intervient de deux manières distinctes :

- avec du recul sur les actions engagées et une volonté de capitalisation des résultats, dans le cadre du Forum.

- sur le terrain, sous la forme d'équipes-projets (élus + partenaires ARU).

**Le Forum** se réunit régulièrement pour produire des outils techniques partagés (cahiers des charges, ressources documentaires, méthodologies, etc.) destinés à faciliter l'accompagnement des collectivités en équipes-projets.

En 2014, le Forum a participé à :

- la réalisation d'un document de présentation de l'ARU à destination des collectivités (L'ARU en quinze questions). Ce document est remis aux collectivités souhaitant bénéficier des services de l'ARU, et est accessible directement en ligne : [www.parcdesvolcans.fr/ARU](http://www.parcdesvolcans.fr/ARU).

- l'organisation d'une session de formation « Marchés publics et projets d'urbanisme », animée par la MIQCP (Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), destinée aux partenaires de l'ARU.

- l'organisation d'une journée technique « Urbanisme et territoires ruraux », animée par l'ARU et destinée aux élus et agents des collectivités. Près de 60 personnes ont participé à cette rencontre.

#### **1.1/ En 2015, le Forum** prévoit de continuer à travailler sur :

- l'organisation de deux sessions de formation/action pour un montant de 2000 euros.

- l'animation d'un groupe de travail « porter à connaissance ».

- la réflexion quant aux actions et outils de valorisation des projets-pilotes accompagnés, à travers une mission de conseil en communication (pour un montant de 20 000 euros, financé à 35 % par le Conseil régional). Ce montant inclut la mission de conseil et la production d'outils et de supports de communication.

#### **1.2/ Parallèlement, l'ARU** accompagne différents projets dans les champs de la planification et de l'urbanisme opérationnel qui **se poursuivent en 2015** :

- écoquartier / commune de Menet (15).

- PLU / commune de La Tour-d'Auvergne (63).

- PLU / commune de Rochefort-Montagne (63).

- écoquartier / commune de Saint-Genès-Champanelle (63).

- PLU / commune de Chanas-la-Mouteyre (63).

Fin 2014, Ardes Communauté a sollicité les services de l'ARU afin de lancer l'élaboration d'un PLU intercommunal, ce qui nous mobilisera fortement en 2015.

La commune de Sayat souhaite également mobiliser l'ARU autour d'un projet d'aménagement et de mise en valeur du centre-bourg.

**NB** : avec l'évolution du contexte législatif et réglementaire (loi ALUR notamment), il est probable que la dynamique d'élaboration de SCoT, PLUi et PLU (et révisions de POS en PLU) s'accélère dès 2015-2016. Au vu de l'intérêt porté à l'ARU et des retours positifs qu'il

génère ainsi que du niveau constant de nos moyens en ingénierie, il nous faudra prioriser à terme les interventions.

### **1.3 / Assistance technique et conseil :**

La cellule Urbanisme comprend une part importante d'assistance technique aux collectivités qui s'inscrira, en 2015, dans la continuité des actions menées en 2014 :

- suivi des documents d'urbanisme (PLH, PLU, SCoT, Cartes communales) engagés (hors ARU) : SCoT du Pays d'Aurillac, PLU d'Aydat, PLU de Besse-et-Saint-Anastaise, PLU d'Anglard-de-Salers, etc.
- coordination et rédaction du Regard du Parc (porter à connaissance) : La Tour-d'Auvergne, Besse-et-Saint-Anastaise, etc. (et à venir en 2015 : Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennnes, Paulhac, Ardes Communauté, Pays d'Issoire, etc.).
- avis PPA sur les documents d'urbanisme.
- diffusion et mise en œuvre du Guide pratique pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme.

### **1.4/ Inventaire du petit patrimoine bâti non protégé :**

La mission de stage prévue en 2014 a été reportée en 2015 pour cause de désistement tardif du candidat retenu. L'offre de stage sera publiée en décembre 2014 après validation en Bureau. L'inventaire concernera les secteurs Sancy et nord-Cantal.

## **2/ Aménagement et gestion de sites remarquables**

### **2.1 / La Chaîne des Puys**

Associé depuis 2007 au projet d'inscription de la Chaîne des Puys Faille de Limagne au Patrimoine Mondial, porté par le Conseil Général, le Syndicat mixte du Parc continuera d'accompagner les actions de gestion, d'organisation de la gouvernance, de sensibilisation et d'appuis politiques nécessaires à son aboutissement, la décision devant avoir lieu fin Juin 2016 dans le cadre du report.

Cela recoupe également les actions de gestion du site classé de la Chaîne des Puys.

Des financements dédiés permettent de maintenir et renforcer l'action de certains postes (Gardes Nature et agent technique) et d'envisager la création d'une cellule de suivi du Plan de gestion, avec des agents dédiés (agent Parc coordinateur, mise à disposition d'agent du Conseil général) vraisemblablement accompagnée par la mise en place d'un budget annexe.

**Les postes des Gardes Nature et de l'agent technique de la Chaîne des Puys** sont donc de nouveau financés dans le cadre des conventions avec le Conseil régional d'Auvergne et le Conseil Général du Puy de Dôme. Ces financements sont complétés par Clermont Communauté dans le cadre de la convention Agglo-porte.

Un poste de **Garde Nature supplémentaire** serait financé par le Conseil Général, ainsi que le **poste de coordinateur de la cellule de suivi**.

Les différentes participations attendues pour les postes précités seraient alors de :

- 45 000 € pour le Conseil régional
- 144 000€ pour le Conseil général
- 25 000€ pour Clermont Communauté

Concernant **les Gardes Nature**, au-delà de l'ensemble des missions qui perdurent (conciliation des usages, entretien et aménagement des cheminements, mise en valeur et lutte contre l'érosion, sensibilisation, surveillance, veille écologique et réglementaire, suivi des manifestations sportives, etc...), les objectifs complémentaires sont d'être plus en lien avec les communes de l'ensemble du secteur Chaîne des Puys/faille de Limagne, avec un rendu régulier aux municipalités de ce qui aura pu être constaté ou traité sur leur territoire. Le suivi des travaux et les entretiens continueront de mobiliser de façon importante cette

équipe en 2015, ainsi que l'accompagnement des estives de ce secteur, en lien avec les MAET Natura 2000 notamment..

La convention « **aggloporte** » avec **Clermont Communauté** se poursuit comme en 2014 en maintenant, pour ce secteur, les Echange Ville Campagne avec les scolaires, et l'accompagnement des communes dans leurs orientations concernant les activités de pleine nature et en particulier sur la circulation motorisée.

Une nouvelle **convention avec Dômes Union** (propriétaires du secteur central de la Chaîne des Puys), conjointe avec le Conseil Général du Puy de Dôme, sera mise en œuvre sur les objectifs de la précédente, avec une mention plus spécifique sur la gestion de la fréquentation.

Un **programme de travaux et d'études liées** est prévu pour préserver l'intégrité des édifices volcaniques et les mettre en valeur, en agissant notamment sur la canalisation de la fréquentation et la lutte contre l'érosion. Les différentes actions sont les suivantes :

- La réhabilitation des cheminements des **Puys de Jumes et Coquille** pour un montant de 68 400€ (financement CRA, CG63 et Etat)
- La poursuite de la mise en valeur du **Puy de Vichatel** sur les bases réalisées en 2014
- L'accompagnement de la mise en valeur du **Puy de Combegrasse** par la programmation d'une étude sur le suivi floristique, pastoral et écologique, après travaux de défrichage, et l'accompagnement des projets de stationnement et d'interprétation (5400 €, financement DREAL Auvergne).
- La réflexion pour la mise en valeur du **Puy de Côme**, par la réalisation d'une étude pédologique/géologique et d'une étude floristique, état des lieux préalable à tout aménagement potentiel (montant global de 19 200€). En parallèle, les services du Parc accompagneront la mise en place d'une association de propriétaires sur ce Puy.
- La reprise du cheminement sur le **Puy des Gouttes** (partie dégradée en zone humide) pour un montant de 12 000€.
- La mise en place d'un **Observatoire de la Fréquentation** (stage) qui s'appuiera sur les relevés des écocompteurs notamment et le partenariat avec les sites muséographiques. En plus des 10 éco compteurs de 2014, 6 autres seront installés en 2015 pour un montant de 12 000€ HT, financé par la Fondation Chaîne des Puys/Faille de Limagne.

Les Puy de la Vache et du Pariou feront l'objet d'accompagnement, soit pour résoudre la problématique du foncier pour le premier, soit pour proposer un aménagement en crête pour le second.

En parallèle, la cellule Chaîne des Puys travaillera avec le conseil Général du Puy de Dôme sur la **réalisation d'outils pédagogiques à destination des scolaires**, une collection sous forme numérique, qui débutera par le site de Montlosier, pour accompagner la découverte du territoire Chaîne des Puys Faille de Limagne et la diffusion de la fréquentation.

Enfin, une **action de formation des prestataires touristiques et personnels d'accueil** concernés par ce secteur est en cours d'élaboration avec le Conseil régional, pour une meilleure connaissance du territoire (patrimoines géologiques notamment), la compréhension des usages et des mécanismes de gestion, en lien avec l'offre touristique et les produits associés. L'idée est de faire des prestataires touristiques et personnels d'accueil des **ambassadeurs du territoire** concerné, tout en permettant un accueil qualitatif, la préservation des édifices géologiques et la conciliation des usages par les messages délivrés.

L'opération pourrait former près de 100 personnes en 2015, en poste ou demandeurs d'emploi, pour un montant total de près de 26 600€.

## **2.2/ Lac Servières et Gour de Tazenat**

Les services du Parc poursuivent des actions de gestion sur le Lac Servières, en termes de surveillance et sensibilisation estivale par un poste saisonnier de 3 mois et la poursuite d'aménagement ponctuels (reprises de berges et pontons au besoin, panneaux, etc...). Ils ont été associés à la réflexion sur la mise en valeur du Gour de Tazenat et apporteront leur concours technique pour la réalisation d'un plan de gestion aux côtés du CPIE, pour le compte de la communauté de communes de Manzat (1920 € de participation).

## **2.3/Site des crêtes Cantaliennes**

Il nous semble important de poursuivre notre partenariat fonctionnel avec le syndicat mixte du Puy Mary Grand site sur des thématiques comme la sensibilisation, la conciliation d'usage ou la rénovation de chemins dans le cadre d'un schéma directeur. Néanmoins ce partenariat devra être précisément relaté et envisagé dans le cadre d'une convention annuelle afin que nous puissions apprécier les uns et les autres les moyens respectifs engagés et que nous puissions évaluer la pertinence des actions relevant de nos projets de territoire respectifs et la plus-value liée à la mutualisation des moyens.

En principe, devrait être menée en 2015 une étude pédologique et technique pour engager en 2016 une opération de rénovation d'une partie des cheminements de crêtes en zone centrale sur ce massif. Toutefois cette phase de rénovation doit s'inscrire dans une réflexion à portée plus générale à caler avec ce partenaire incontournable surtout si la maîtrise d'ouvrage est assumée par le syndicat mixte du Parc comme c'est envisagé aujourd'hui.

## ESPACE PROGRAMME 4 « COHESION SOCIALE ET PATRIMONIALE »

Cet espace programme vise la mise en œuvre de l'axe 1 de la charte 2013-2015 à savoir : Vivre ensemble ici, La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA.

Concernant l'**orientation 1.1** : LE TERRITOIRE DU PARC REVELE ET VECU POUR SES VALEURS PATRIMONIALES :

LA MESURE 1.1.1 : Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire

### La valorisation des patrimoines

- **Les Explosives 2015** traiteront des « Mythes, sorcelleries et légendes » De nombreuses animations seront programmées sur le territoire du Parc en lien avec Clermont-Communauté, Scènes en Partage (CG 15), les Accueils Locaux de Tourisme et les communautés de communes. Deux expositions seront également présentées, une à Montlosier et l'autre à la maison de la Pinatelle à Chalinargues (15).
- La 1<sup>ère</sup> phase d'organisation du **Plan d'Interprétation des Patrimoines** démarrée en 2014 se poursuivra sur 2015.

De nouveau, un stagiaire fera un travail d'inventaire de la connaissance des patrimoines du territoire. Il poursuivra l'organisation et l'alimentation de la base de données amorcée en 2014.

Un contractuel sera embauché sur 6 mois pour une enquête des besoins et contributions potentielles auprès des structures ressources du territoire (collectivités, agences régionales, associations ...) futur partenaires du parc sur ce projet. Cette personne contribuera à rédiger le projet à mettre en place sur une durée de 6 ans (mi-parcours de la charte). Celui-ci sera envisagé à l'échelle Massif Central de manière à solliciter des crédits FEDER. Les crédits CG63 et Région Auvergne fléchés sur cette action seront reportés à 2015.

- **Les stages Vannerie** conduits par Mr Monnet se poursuivront en 2015 dans un cadre partenarial défini par une convention.
- **Les Bistrots** du Massif central seront reconduits et forts de l'expérience de 2014 se dérouleront à l'**automne** (Les Bistrots d'automne). De nouveaux lieux d'accueil seront recherchés. Dans la formule 2015, alterneront apéro-tchatche, repas et soirées musicales.

LA MESURE 1.1.2 : Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et dans leurs choix de vie au sein du PNRVA

### L'éducation et l'écocitoyenneté

- **les écoles du territoire et des villes portes** :
  - o **Les Echanges ville-campagne** se poursuivent entre des écoles de l'agglomération Clermontoise et du secteur Chaine des Puys-massif du Sancy, grâce à un partenariat financier avec Clermont-Communauté et technique avec le CPIE Clermont-Dômes. Les deux thématiques : Alimentation et Géologie-Volcanisme sont de nouveau proposées.
- Les écoles du territoire en lien avec l'EP2,

- o La biodiversité à la porte de l'école et sur les crêtes du CANTAL

Ce projet s'adressant aux enfants vise à le faire découvrir la biodiversité ordinaire proche de l'école mais aussi un milieu naturel spécifique en zone Natura 2000. Ils auront la possibilité ensuite d'exprimer leur expérience à travers des techniques d'expression artistiques. Ce projet sera mis en route en janvier 2015 avec des financements Natura 2000 et DRAC.

**En transversalité entre les orientations 1.1 et 1.2- Un territoire d'accueil attractif, choisi pour sa singularité et sa qualité de vie – mission ACCUEIL :**

La **Démarche de développement social territorial** accompagnée par la Fédération des Parcs, Mairie-Conseils en 2012 sera approfondie par un complément de consultation des partenaires de manière à envisager des actions simples pour 2016, en lien sans doute avec le Projet d'Interprétation et de Valorisation des Patrimoines.

En lien avec l'axe 3 (développement économique) :

- **Le Marquage Accueil** des prestations éducatives du territoire se poursuivra avec une mise à jour et un recalibrage du cahier des charges et de la grille d'audit. Une réflexion particulière portera sur l'animation du réseau- marquage animations.

**Transversalité : Management environnemental**

A la maison du Parc, la mise en route progressive des **ateliers pédagogiques** est effective. Les deux salles sont équipées d'outils pédagogiques, de documentation et petit matériel d'observation, de détermination de manière à fonctionner en complément de découvertes terrain effectuées par les groupes sur le site de Montlosier (jusqu'à Vichatel).

Après une journée de formation, les 18 et 19 Décembre, les prestataires éducatifs du territoire utiliseront cet espace de manière intégrée à leurs projets respectifs à partir du printemps 2015.

De plus, les espaces de pique-nique et les toilettes de Montlosier seront équipés de messages de bonne fréquentation et respect du site. Un système de tri des déchets sera mis en place à la salle hors-sac.

Et enfin, dans le cadre du projet de construction des garages, il sera étudié la possibilité d'enfouissement des containers de tri des déchets pour une meilleure accessibilité de la part des plus jeunes notamment.

A la **Maison du Parc**, une petite signalétique sera installée dans l'exposition permanente de manière à bien repérer les points d'information traités par l'audio-guide.

La salle d'**expositions temporaires** présentera, à la fois, des résultats de petites résidences création (arts plastiques) en lien avec les Explosives et des réalisations d'artistes locaux.

## LES BUDGETS ANNEXES

Les participations de l'Etat pour le fonctionnement des Réserves Naturelles pour l'année 2015 devraient rester identiques à celles de 2014 et sont prévues comme suit :

**RN Vallée de Chaudefour** : 123 000 €

**RN Chastreix-Sancy** : 170 500 €

**RN de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette** : 74 400 €

Ces sommes permettent de financer les frais de personnel (y compris les postes des techniciens ONF pour Chaudefour et Chastreix-Sancy), l'entretien des sentiers et aménagements pastoraux, les études scientifiques relatives à la connaissance et au suivi continu du patrimoine naturel, la création de supports de communication, et les frais généraux de fonctionnement.

La **RNN de la Vallée de Chaudefour** connaît une année « de croisière » dans la mise en œuvre de son plan de gestion (validé en 2011) et après le réaménagement de l'espace d'accueil de la Maison de la Réserve. Il s'agit de :

- surveiller et informer sur la réglementation du site,
- entretenir la signalétique du site et des sentiers de randonnée,
- maintenir un partenariat avec les AEM et participer à l'information des personnels de l'Office de tourisme de l'intercommunalité du Massif du Sancy,
- réaliser des suivis et inventaires scientifiques (*par exemple*, suivi botanique des zones réhabilitées entre le Puy de la Perdrix et le Puy Ferrand, connaître la richesse floristique des différents milieux de l'étage subalpin et suivre leur évolution, inventaire des populations de vipères péliade, suivi des populations d'orthoptères d'intérêts patrimoniaux, suivi des six espèces de l'avifaune indicatrice et participation au suivi national STOC, suivis de la population d'Apollon, des chamois et marmottes),
- Rédiger et publier une lettre annuelle de la réserve naturelle,
- Proposer des conférences thématiques et des sorties de découverte en assurant l'accueil de la maison de la réserve dont l'espace muséographique de la réserve est à revoir,
- Assurer la gestion administrative et financière de la RNN et de sa maison.

Dès 2015, l'évaluation de la mise en œuvre de l'actuel Plan de gestion sera entamée en vue de sa révision en 2016.

Le Syndicat mixte du Parc est impliqué de longue date sur la **RNN des Sagnes de La Godivelle** puisqu'il gère le site pour le compte de l'Etat depuis 1985. Le plan de gestion, évalué en 2012, est actuellement en cours de révision. Sa validation est prévue pour 2015 après passage devant les différents comités.

Une nouvelle dynamique a été lancée en 2014 avec l'émergence d'actions à l'échelle du bassin versant pour améliorer la maîtrise des pollutions d'origine agricole (cf. partie « eau »). Des réflexions sont en cours avec les élus locaux pour créer une nouvelle Maison de la Réserve et moderniser les infrastructures d'accueil du public.

De récentes acquisitions de parcelles permettent d'envisager l'élargissement à moyen terme de la Réserve à certaines tourbières environnantes.

Associé depuis 2000 à la gestion de la **RNN du Rocher de la Jaquette** aux côtés de la SEPNUMC, le Syndicat mixte du Parc en est désormais gestionnaire unique. Après un travail d'évaluation qui a permis de faire le point sur les nouvelles connaissances et les enjeux du site, le plan de gestion est depuis 2013 en phase de révision. Sa validation est attendue pour mi 2015.



La gestion éco-pastorale mise en œuvre depuis 10 ans pour la restauration des milieux ouverts, en partenariat avec un éleveur local, se poursuit, de même que les études et suivis écologiques pour évaluer l'état de conservation des habitats naturels.

Une étude est en cours pour analyser l'opportunité d'étendre le périmètre actuel de la Réserve.

Le 1<sup>er</sup> plan de gestion de la RNN de Chastreix-Sancy a été approuvé à la fin de l'année 2013. 2014 a été marquée par l'inauguration de la nouvelle maison de la Réserve et d'importants travaux de restauration écologique dans la Pessière de l'ENS Montagne du Mont. Enfin, un important et remarquable travail a été mené en 2014 sur la fréquentation importante des crêtes du Sancy (faisant l'objet d'une remarque priorisée du CNPN), son organisation, sa canalisation et la coordination entre les différents partenaires concernés. 2015 verra donc la poursuite et concrétisation de cette organisation sur la fréquentation des crêtes et les actions quotidiennes de mises en œuvre du plan de gestion (surveillance, information, signalétique, suivis et inventaires scientifiques avec mise en place d'observatoires, animations et expositions des nouveaux locaux de la Réserve, gestion administrative et financière). Cette année sera marquée par le désengagement de l'ONF en tant que co-gestionnaire de cette Réserve.

**Le budget de la Boutique du Parc s'élève à 109 150 €, il comprend les frais de personnel pour un montant de 50 000 €, l'enveloppe réservée pour l'approvisionnement de la boutique s'élève à 26 000 €. Il est prévu de rééditer la carte + notice « volcanologie de la Chaîne des Puys » pour un montant de 31 000 €, une participation du CG63 à hauteur de 15 500 € est envisagée. Le chiffre d'affaire est estimé à 40 000 €, et une participation du budget principal à hauteur de 41 000 € est nécessaire. Vous trouverez ci-après le détail des orientations de la Boutique du Parc pour l'année 2015.**

La boutique de la Maison du Parc a pour objectif de proposer une offre diversifiée, de qualité et respectant une certaine éthique. Elle contribue à renforcer l'identité du territoire, à promouvoir les filières artisanales et à valoriser les ressources locales.

#### **Produits du terroir :**

Nous poursuivrons la vente des produits bénéficiant de la « Marque Parc » : gentiane, miel, pâtisseries traditionnelles (carrés de salers, croquants, cornets de Murat), viande Salers.

Nous continuerons de proposer des produits issus d'une agriculture biologique ou raisonnée, fabriqués sur le territoire du Parc ou à proximité selon des savoirs faire traditionnels.

#### **Artisanat d'art :**

Une atmosphère en phase avec la programmation culturelle 2015 sera mise en place. L'idée est de présenter une gamme d'objets uniques.

#### **Vitrine jeune public :**

Outre les ouvrages ludiques et éducatifs pour des activités « nature », notre choix portera aussi sur des jouets en bois fabriqués par des artisans/créateurs locaux.

La commercialisation d'un puzzle « Chaîne des Puys » sera effectuée en soutien à la candidature de la Chaîne des Puys – Faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco

#### **Cartes et guides de randonnée :**

Les cartes et guides de randonnée (pédestres, vtt, équestres) couvrant l'ensemble du territoire du Parc sont présents dans la boutique du Parc.

Un réassort s'opère régulièrement pour répondre à une demande récurrente de la clientèle locale ou étrangère.

### Guides naturalistes :

Des guides nature sur les plantes, les oiseaux, les insectes... sont proposés aux lecteurs naturalistes débutants ou chevronnés. Ils font l'objet d'une commande régulière en cours d'année.

### Beaux livres :

Dans la catégorie des beaux livres nous présenterons un ouvrage nouvellement édité sur la Faune sauvage d'Auvergne et du Limousin (Ed. Page Centrale)

### Editions du Parc des Volcans :

#### **Volcanologie de la Chaîne des Puys**

Associé au projet d'inscription de la Chaîne des Puys Faille de Limagne au Patrimoine Mondial, porté par le Conseil Général, le Syndicat mixte du Parc envisage la réédition de l'ouvrage « **Volcanologie de la Chaîne des Puys** » (carte & notice). Cette 6<sup>ème</sup> édition permettra de faire état des dernières connaissances géologiques. Edition prévue à 3 000 exemplaires.

#### **Poster sur les 5 régions naturelles du Parc**

Pour faire suite à la nouvelle identité visuelle, il est souhaitable de réaliser un **poster** (format 60 x 80 cm) **représentatif du Parc** à partir d'une sélection de photos issues de la mission réalisée en 2014. Tirage prévu à 1 000 exemplaires.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUÉS (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41 FINANCES  
41.2014.21 Mise en place d'une ligne de trésorerie

## RAPPORT

Pour faire face à un retard des versements de subventions attribuées par certains de nos financeurs, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 €.

Après avoir consulté plusieurs établissements financiers, et tenant compte de la spécificité de nos besoins, il apparaît que la proposition du Crédit Agricole Centre France est la plus intéressante.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 300 000 €
- durée 12 mois
- calcul des intérêts : taux indexé : Euribor 3 mois majoré de 1,50 %  
L'Euribor est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Pour info. L'Euribor 3 mois du 28/11/2014 est de 0.082%.
- paiement trimestriel des intérêts (à terme échu)
- mise à disposition des fonds par virement
- frais de dossier : 300 000 x 0.20% = 600 €
- Mise en place au 01/01/2015 (Cette nouvelle ligne de trésorerie annulera et remplacera la précédente qui courait jusqu'au 10/02/2015).

⇒⇒ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.


## DELIBERATION

Le Comité syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ouverture de ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

Nombre de voix exprimées : 147 /200  
Pour : 147  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le  
31 DEC. 2014

19 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41

## FINANCES

41.2014.22

Création d'un budget annexe « Cellule Chaîne des Puys »

### RAPPORT

Le 27 septembre 2011, les représentants de l'Etat, du conseil général du Puy de Dôme, de la région Auvergne et du syndicat mixte du PNR des volcans d'Auvergne ont signé une convention relative à la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la chaîne des puys et faille de Limagne. L'article 13 de cette convention prévoyait dès l'inscription du site précité sur la liste du patrimoine mondial la mise en place de plusieurs unités de travail interconnectées afin d'assurer au mieux le déploiement et le suivi du plan de gestion du site.

Pour faire suite à la décision de renvoi de cet été et aux exigences de progression du comité du patrimoine mondial, l'ensemble des partenaires estime que la cellule de suivi terrain basée au Parc des Volcans devrait voir le jour dès le début 2015. Elle comprendrait 4 gardes nature, un agent technique, un saisonnier sur 6 mois, un chef de projet et un chargé de missions. A l'exception du chargé de mission mis à disposition par le conseil général, tous les autres agents sont employés par le syndicat mixte. Cette cellule nécessite de mettre en place un budget annexe dans lequel figureraient entre autre les fonds apportés par le CG 63 et la Région Auvergne sur l'ingénierie, le fonctionnement et les travaux.

»»Il vous est proposé de créer un budget annexe « Cellule Chaîne des Puys » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDIES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42 PERSONNEL  
42.2014.04 Création d'un contrat à durée indéterminée (CDI) pour le conservateur des Réserves Naturelles Nationales de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

## RAPPORT

Par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2011, les élus du Syndicat Mixte du Parc Volcans d'Auvergne ont décidé de renouveler pour 3 ans le contrat à durée déterminée qu'ils avaient choisi de créer en date du 24 juillet 2008 afin de pourvoir un poste de conservateur des Réserves Naturelles Nationales de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette. Ce poste a été pourvu en date du 15 février 2009.

Ce second contrat arrive à son terme le 14 février 2015 et son titulaire est éligible à un contrat à durée indéterminée de la Fonction Publique Territoriale tel que régit par l'article 3 - 3 de la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Afin de poursuivre les missions de gestion des réserves naturelles des sagnes de la Godivelle et du rocher de la Jaquette que l'Etat lui a confiées, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat du conservateur de ces deux réserves.

Le conservateur est le cadre responsable de la réserve. Seul, sur ses deux réserves, il assure les missions de surveillance, de la nature, de gestion du patrimoine naturel, de recherche scientifique, d'accueil des publics, de sensibilisation et d'animation. Il est responsable de la gestion financière et de la gestion administrative et assure la représentation externe de la réserve. Il travaille en collaboration étroite avec le coordinateur des réserves naturelles du Parc des Volcans et sous l'autorité des responsables d'espaces programmes et de la direction du Parc.

La résidence administrative de ce poste est basée à la Godivelle en été puis à Chastreix (locaux de la nouvelle réserve) le reste de l'année.

Ce poste est pris en charge à 100 % par des financements du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. L'agent en poste arrive à l'échéance de ses 6 ans de Contrats à Durée Déterminée.

**>>> Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé de renouveler le poste de conservateur des Réserves Naturelles Nationales de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette sur un statut de contractuel en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à l'Index Brut 458 à compter du 15 février 2015.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

RECUE A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDIES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le 19 DEC. 2014

et de sa publication le 31 DEC. 2014



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
UGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

## PERSONNEL

42.2014.05 Participation du Parc des Volcans à la protection sociale complémentaire des agents dans le domaine de la santé

### RAPPORT

Au cours de la réunion du 05 Décembre 2012, le Bureau du Parc a décidé d'octroyer une participation à hauteur de 10 € par mois aux agents du Parc qui adhèrent au contrat prévoyance du CDG63 en partenariat avec la MNT. Ce contrat permet aux agents concernés d'avoir le maintien de salaire en cas de maladie nécessitant un arrêt de travail supérieur à 3 mois. La délibération prévoyait qu'une participation dans le domaine de la santé pourrait être étudiée ultérieurement.

Aujourd'hui, parmi la cinquantaine d'agents, 17 d'entre eux adhèrent individuellement à la mutuelle « Harmonie Auvergne » dans le cadre d'une négociation qui date de nombreuses années. Il ne s'agit pas d'un contrat groupe car la collectivité ne participe pas financièrement. D'ailleurs à partir de 2016, ce contrat sera supprimé.

Les autres agents adhèrent individuellement à différentes mutuelles....

Depuis 2012, les collectivités peuvent participer soit dans le cadre d'une convention de participation élaborée à l'issue d'une mise en concurrence, soit dans le cadre des contrats individuels labélisés (proposés par de nombreuses mutuelles).

Elaborer une convention de participation paraît aujourd'hui compliqué, car l'ensemble des agents n'a pas les mêmes besoins en matière de protection et la procédure est complexe.

Il serait plus judicieux, dans l'éventualité d'une participation de la collectivité, de s'orienter vers les contrats labélisés qui sont nombreux et peuvent ainsi répondre aux différents besoins de chacun. Chaque année, les agents qui ont souscrit un tel contrat, doivent fournir un justificatif précisant que le contrat est bien labélisé.

A noter également qu'une participation de la collectivité permet aux agents de choisir une meilleure protection sans supporter un écart de prix trop important.

La commission « finances – ressources humaines » composée d'élus et techniciens, réunie le 24 novembre dernier propose **une participation forfaitaire de la collectivité à hauteur de 12 € brut par mois à compter du 01 janvier 2015.**

Le coût annuel est estimé entre 4 000 € et 7 000 € pour le Parc, en fonction du nombre d'agents qui choisiront un contrat labellisé.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

⇒ Il vous est proposé de vous déterminer sur une éventuelle participation du Parc des Volcans à la protection sociale complémentaire de ses agents dans le domaine de la santé, dans le cadre des contrats labellisés, et le cas échéant, d'en fixer le montant mensuel. Ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail pour les temps partiels et les temps non complets. La participation serait versée directement aux agents en l'inscrivant sur leur bulletin de paie. Dans tous les cas, le montant de la participation ne peut excéder le montant total de la cotisation. Les agents bénéficiaires auront le statut de stagiaire ou titulaire de la fonction publique territoriale, ou contractuel avec une durée de contrat de 12 mois minimum.

## DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

19 DEC. 2014

31 DEC. 2014

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

## PERSONNEL

42.2014.06 Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

### RAPPORT

Pour l'entretien des locaux situés sur le site de Montlosier, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel. Le nombre d'heures effectuées par cet agent est à 28 heures mensuelles selon les nécessités de service actuelles. Pour votre information, jusqu'en juin 2012, ce poste était occupé par un agent titulaire sur un grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

➤➤➤ **Avant d'assurer la bonne continuité de ce service, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 147 / 200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDÈS



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

3.1 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42

PERSONNEL

42.2014.07

Création d'un grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

## RAPPORT

Madame Stéphanie MIGNOT, actuellement titulaire sur un grade de rédacteur, assistante ressources humaines, est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe après réussite de son examen professionnel.

Une promotion de cet agent à ce grade lui permettrait ainsi une évolution de carrière totalement justifiée et en adéquation avec ses missions.

➤➤➤Par conséquent, il vous est proposé :

- > de procéder à la création du grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ;
- > d'autoriser le Président à procéder à la nomination de l'intéressée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 après avis de la CAP qui se réunira en juin 2015.

## DELIBERATION

Les propositions du Président ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Comité syndical autorise le Président à procéder à la nomination de l'intéressée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 après avis de la CAP.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE

19 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMURÖL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

43

43.2014.02

## ADHESIONS ET DESIGNATIONS

Désignation d'un suppléant au sein de la Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal

### RAPPORT

Lors du comité de juillet dernier, vous avez nommé Madame Françoise VAUCHÉ comme représentante titulaire du syndicat mixte du Parc à la Commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal pour les spécialités "Nature" et "Sites et paysages".

La Préfecture du Cantal nous a fait savoir qu'il leur fallait également un suppléant pour cette commission et dans les deux spécialités.

⇒⇒ Il vous est demandé de désigner un suppléant représentant du syndicat mixte du Parc à la commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal.

### DELIBERATION

Le Comité syndical désigne Monsieur Fabien HUSSER comme représentant suppléant du syndicat mixte du Parc à la commission départementale des sites Perspectives et Paysage du Cantal.

Nombre de voix exprimées : 147 /200

Pour : 147

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014  
LE PRESIDENT

Roger GARDÈS

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

19 DEC. 2014

et de sa publication le

31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2014

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 7 novembre 2014, s'est réuni le 9 décembre 2014 à 15h à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BENNEZIT	2			2
BONNIER	1			3
BRUGIERE	1			4
BRUT	2			6
DEBOUT (suppléante)	1			7
DELCROS	8	CHABRIER C	1	16
DESCOEUR	2			18
FARGEIX	1			19
GALTIER	8			27
GARDES	1	BRUNMUROL	2	30
GATIGNOL G	1			31
GAY	8			39
HARKATI	16			55
HOARAU	2			57
LASCAUX	2			59
LEPETIT	2			61
MAGE	8			69
MAISONNEUVE	16	CHEVALEYRE	1	86
MANSANA ROCHE	2	VEISSIERE	8	96
MARION	1	PONSONNAILLE BOYER	8 1	106
MARTINIERE	2			108
MAURS	1			109
MOLLON	16			125
MOURGUES (suppléant)	2			127
OUGIER	1	VAUCHÉ	1	128
PONCHET PASSEMARD	2			130
RISPAL	1			131
SERRE C	8			139
SERRE R	2			141
TIBLE	1			142
TRIPEAU (suppléante)	1			143
VAURILLON	1			144
VERGER	1			145
VIGUES	2			147

Nombre de voix total : 147 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

43  
43.2014.03      **ADHESIONS ET DESIGNATIONS**  
                    Désignation d'un titulaire au sein du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
                    (SAGE) Alagnon

## RAPPORT

Lors du comité de juillet dernier, vous avez nommé Monsieur Bernard Delcros comme représentant titulaire du syndicat mixte du Parc pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Alagnon.

Le Syndicat Interdépartemental pour la Gestion de l'Alagnon et de ses affluents nous a indiqué que Monsieur Delcros siège déjà comme représentant du Conseil Général du Cantal. Ils vous demandent donc de bien vouloir désigner une autre personne pour représenter le Syndicat mixte du Parc des Volcans.

>>> Il vous est demandé de désigner un titulaire représentant du syndicat mixte du Parc pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Alagnon.

## DELIBERATION

Le Comité syndical désigne Monsieur Michel LASCAUX comme représentant titulaire du syndicat mixte du Parc pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Alagnon.

Nombre de voix exprimées : 147 /200  
Pour : 147  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 9 décembre 2014

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le 19 DEC. 2014  
et de sa publication le 31 DEC. 2014

REÇU A LA PREFECTURE  
DU PUY-DE-DOME LE  
19 DEC. 2014  
19 DEC. 2014  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ